



ZP Botte du Hainaut ZP 5334

Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

TABLE DES MATIERES

Préface	3
<u>Ch. I : Mission - Vision - Valeurs</u>	5
<u>Ch. II : Scanning et analyse</u>	9
2.2. Descriptif de la zone	10
2.3.1 Données objectives	11
2.3.2 Données subjectives	21
2.4. Attentes et objectifs des autorités et parties prenantes	22
2.5. Déploiement du Corps et les fonctionnalités	26
2.6. Image du service policier et de son fonctionnement	29
2.7. Coopération	46
2.8. Affectation de la capacité en 2012	48
<u>Ch. III : Les objectifs stratégiques</u>	50
3.1. Les objectifs stratégiques précédents	51
3.2. Objectifs stratégiques 2014-2017	54
<u>Ch. IV : Politique de communication</u>	65
4.1. Communication externe	66
4.2. Communication interne	67
<u>Ch. V : Approbation du plan</u>	69
<u>Ch. VI : Plans d'actions et projets</u>	71
Liste de distribution	72
Liste des annexes	73

PREFACE

La rédaction de ce nouveau plan zonal de sécurité tient compte des textes légaux régissant le fonctionnement de la police intégrée, de la politique criminelle définie par le Procureur du Roi de CHARLEROI, des volontés politiques locales en matière de police administrative, des données objectives policières (au travers des statistiques quotidiennes) ainsi que du sentiment d'insécurité exprimé par la population.

Tenant compte des attentes supra, ce nouveau plan présente les objectifs stratégiques pour les quatre prochaines années. Il ne détaille toutefois pas la manière précise dont les choses vont se faire, ce point faisant l'objet des plans d'actions annuels.

Comme stipulé dans les textes de références, ce plan zonal de sécurité est un plan de politique de la police au niveau stratégique. C'est l'engagement de notre corps de police pour les prochaines années qui concrétise des défis ambitieux mais qui restent réalistes et réalisables.

D'autre part, chaque policier étant détenteur d'une parcelle de pouvoir lui permettant d'user de la violence ou de la contrainte, il n'en reste pas moins que chacun d'entre nous doit resituer ses actions dans le cadre de la fonction de police d'excellence orientée vers la communauté. Cela doit être notre fil conducteur au sein de la police intégrée.

Cela implique plusieurs aspects. Le premier, appelé « fonction de police orientée vers la communauté », parfois très difficile à admettre et à faire admettre, est le volet philosophique de cette démarche d'excellence.

Nos prestations doivent être orientées vers les besoins et les attentes des bénéficiaires, mariant l'insécurité objective et les expériences subjectives. C'est le pilier de l'orientation externe.

C'est ensuite l'acceptation d'une méthodologie de résolution de problèmes en donnant par exemple priorité aux problèmes récurrents, en s'orientant vers les causes, de manière intégrale et intégrée, en planifiant, etc.

C'est aussi le développement de partenariat,, les services de police ne sont pas les seuls responsables de la sécurité. Qu'il s'agisse d'autres composantes de la police intégrée ou de services de secours, voire au sein de la population, le partenariat est aujourd'hui une nécessité. Nous n'avons pas la science infuse.

C'est aussi la transparence à l'égard de nos autorités administratives et judiciaires, vis-à-vis de la presse, envers notre population. Il faut oser rendre compte et justifier l'action policière.

Et finalement, c'est aussi l'implication capable ou plus simplement dit, le fait pour nous tous de ne plus nous considérer comme de simples policiers exécutants mais bien comme étant capables d'avoir une réflexion critique sur nos propres activités.

Cette approche de la sécurité, d'une qualité de vie et l'autorité naturelle qui en découle, ne peut plus être soutirée mais bien obtenue par reconnaissance légitime grâce à notre serviabilité, à notre expertise et à nos consultations.

Quant au second aspect, la fonction de police guidée par l'information, il est bon de rappeler qu'elle doit répondre à certaines caractéristiques : utilisée de façon ciblée,

proactive et réactive, elle doit être le résultat d'échanges et de collaboration entre différents services de police. Elle doit permettre de guider nos activités tant en interne qu'en externe et tant sur le plan judiciaire que sur le plan de la police administrative.

Nanti de tous ces principes, et à partir de cette visualisation objective de ces phénomènes, et sans pour autant « oublier » l'exécution des missions normales, le plan zonal de sécurité sera composé d'une série de plans d'actions pratiques comportant un suivi d'activités à effectuer et reprenant les soucis d'éducation, de conseil, de présence, de dissuasion et de recherche.

Il est certain que l'approche des problèmes de sécurité par l'exécution de ces plans d'actions sera d'autant renforcée si d'autres acteurs de la vie sociale sont associés de près ou de loin à ces projets.

La police devra aussi développer et améliorer sans cesse certaines facettes de son organisation (son leadership, sa stratégie, sa gestion des collaborateurs et des moyens, ses méthodes de travail) afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins et attentes légitimes des membres du corps.

A la lecture de ce plan, le lecteur constatera que dans un souci d'amélioration continue, chaque chapitre débute par les leçons à tirer du plan précédent. Ensuite, sont chaque fois exprimés les besoins et attentes des partenaires en fonction du sujet traité.

Le chapitre I vous présente notre mission, notre vision et nos valeurs. Ce sont les fondations de notre entreprise

Dans le chapitre II, la photographie et l'analyse de notre zone de police sous un maximum d'aspects (approche intégrale) vous sont exposées.

Le chapitre III est consacré au choix, en consensus au sein du conseil zonal de sécurité, de nos objectifs stratégiques pour les quatre années à venir.

Une fois les choix opérés, le chapitre IV détermine la stratégie de communication de notre politique policière à l'attention de toutes nos parties prenantes.

Vient enfin le chapitre V avec l'approbation du plan par le conseil zonal de sécurité dont chaque membre s'engage, à part entière et selon sa spécificité, dans la réalisation des objectifs fixés en commun.

Si ce plan n'est pas une prolongation logique du plan précédent, il s'en approche toutefois car, comme on le verra ci-après, les phénomènes prioritaires qui interpellent la population, même si les chiffres dans certains domaines montrent une tendance à la diminution, restent sensiblement d'actualité.

Ajoutons aussi qu'il s'agit d'une vue policière à long terme (4 ans) mais que les plans d'actions qui en découlent sont susceptibles d'être modifiés ponctuellement ou totalement en temps réel.

CHAPITRE 1

MISSION – VISION – VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Bon nombre de membres du corps sont originaires de la région soit en tant qu'anciens gendarmes, soit en tant qu'anciens policiers communaux.

Toutefois, depuis trois ou quatre ans, nous voyons arriver en détachement de jeunes policiers qui par la suite reçoivent l'opportunité de régulariser une situation précaire.

IL est heureux de constater, chiffres à l'appui fournis par la DGS/DSR, que l'attractivité de la région reste forte pour nos jeunes candidats. Devenir un partenaire à part entière dans le paysage policier et social semble aujourd'hui plus réel que précédemment. Mais ceci est un constat au niveau individuel.

Que la zone de police fasse partie du paysage social reste encore toutefois théorique. La collaboration avec les autres acteurs de terrain doit encore être accentuée.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Cette partie sera abordée dans les chapitres suivants.

1.3. Mission – Vision - Valeurs

1. MISSION

En tant qu'acteurs locaux de la police intégrée, nous voulons contribuer à promouvoir la tranquillité, la sécurité et la santé publiques en nous basant sur les principes généraux suivants :

1. la subordination à l'autorité, comme le soulignent notamment l'accord Octopus, la loi sur la fonction de police et la loi organisant le service de police intégré;
2. la légalité de l'intervention;
3. le respect des droits et libertés de chaque citoyen et le fait d'occasionner un minimum d'inconvénients lors de l'exécution des missions;
4. la proportionnalité dans le recours à la contrainte en la limitant toujours au strict minimum;
5. une ouverture vers l'extérieur, où il est tenu compte des nécessités, des besoins et des attentes mutuels des autorités compétentes, de la population et des services de police;
6. une approche orientée vers la population et guidée par l'information;
7. un fonctionnement démocratique, en faisant preuve d'ouverture et de transparence, en contribuant loyalement au développement et à l'exécution de la politique de sécurité telle que déterminée par les autorités, et en rendant compte;

2. VISION

Début 2013 et sous l'animation d'un expert de CG/CGL, un groupe de travail représentatif a développé la vision suivante :

En termes de vision, nous voulons pour tous :

- Répondre adéquatement aux attentes et besoins spécifiques ;
- Développer une communication intelligente et constructive, centrée sur les besoins ;
- Etre dans notre travail quotidien, une source d'inspiration, un levier de mobilisation et un facteur de valorisation et d'évaluation réciproques

3. VALEURS

Le même groupe de travail a déterminé les valeurs suivantes :

« Nous croyons en davantage de respect des personnes, des règles et du matériel et en un esprit de service caractérisé par une solidarité, une disponibilité et une implication spontanées. »

L'action de la police locale s'articule autour de valeurs bien précises, faciles à comprendre et à assimiler qui constituent le cadre de référence comportemental du policier (en toutes circonstances et donc tant au niveau des contacts externes qu'au travers des relations internes).

Ces valeurs ont été en son temps exprimées en observant le travail quotidien de chacun et l'approche des difficultés rencontrées mais en s'attachant au respect des Droits de l'Homme dans l'exercice de la fonction de police, moyen de légitimation ultime de toute intervention policière. Bref, trouver l'équilibre entre la dualité de la police : agir tantôt comme gardienne, tantôt comme violatrice des droits de l'Homme.

Début 2013, c'était un gage de redynamisation du fonctionnement de la zone de la Botte du Hainaut.

4. LEADERSHIP & GESTION DU CORPS

Le leadership et la gestion générale du Corps de Police doivent tendre vers la qualité optimale avec comme objectif prioritaire : le résultat.

Cela passe par un leadership motivant.

Pour y parvenir, la direction doit fixer le cap en permanence et le faire connaître aux membres du personnel. Les leaders mettront au défi tout un chacun de donner le meilleur de lui-même tout en tenant compte des conséquences des actes posés.

Un leadership bâti sur la confiance.

Chaque collaborateur doit connaître la plus-value qu'il apporte au résultat final et à la possibilité de se perfectionner en conséquence. La culture et les compétences forment la base de la confiance. L'organisation doit chercher à recevoir le feed-back des parties prenantes et être transparente en ce qui concerne ses résultats.

Un leadership basé sur la collaboration.

Tous les membres sont conjointement responsables des succès à atteindre tout en mettant en concordance les objectifs personnels et ceux de l'organisation. De plus, lors des contacts externes avec des partenaires, c'est la plus-value pour l'ensemble qui est recherchée.

Un leadership orienté vers le résultat.

Tous les membres doivent orienter leurs activités afin d'atteindre les résultats déterminés par tous.

Les efforts doivent être cohérents et réalisés de façon équilibrée.

Un leadership innovant perpétuel.

Oser évaluer et porter un regard critique, se remettre en question et surtout consacrer du temps à ce type de réflexion doit permettre d'adapter les ambitions et les buts de l'organisation mais surtout d'innover fondamentalement.

Le leadership aura aussi à coeur de participer à toute démarche visant la diminution des tâches administratives notamment en développant plus encore des solutions alternatives précédentes (création d'un site internet interactif - développement de l'intranet - gestion RIO, ...) et en recourant davantage au personnel CAlog.

Le bien-être du personnel, les saines relations avec le milieu syndical, le choix de la qualité du matériel mis à disposition ne seront pas non plus perdus de vue.

Tout sera mis en oeuvre au niveau interne pour favoriser un fonctionnement policier tendant vers la qualité totale et pour atteindre le but principal, à savoir améliorer la vie du citoyen en contribuant à la diminution du sentiment d'insécurité objectif et subjectif.

Les chefs, à tous niveaux, doivent inspirer confiance à leur personnel, communiquer et être à l'écoute pour améliorer le système mis en place. Toute forme de harcèlement sera bannie.

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE



2.1. Leçons à tirer du plan précédent

L'accent a surtout été mis sur l'analyse des données objectives en étroite collaboration avec les analystes du Dirco de Charleroi. La forme et le contenu permettent de très bien cerner les phénomènes prioritaires sur le plan objectif. Il s'agit des statistiques ICAL émises par le Dirco de Charleroi.

La rigueur viendra de l'extrême nécessité d'évaluer sur courtes périodes (mensuelle, trimestrielle par exemple...) l'opportunité et l'existence des plans d'actions ainsi que des correctifs y afférents. Ce qui n'a pas été toujours très performant dans le passé.

Parallèlement aux éventuels correctifs des plans d'actions annuels, des sondages population et des recadrages de la part des autorités administratives et judiciaires pourront être opérés.

2.2. Description socioéconomique et démographique de la zone

La situation socioéconomique de la population au sein de la zone de police permet de caractériser essentiellement cette dernière comme sédentaire. Il y a très peu de mouvements migratoires si ce n'est des mutations dues à des besoins purement économiques.

Ces mouvements sont surtout enregistrés en raison du déclin économique de la région. C'est ainsi que des lieux de villégiature sont aussi devenus lieux de première résidence (trois parcs résidentiels de FROIDCHAPELLE et quelques campings sur l'entité de CHIMAY). Le faible coût du loyer dans ces campings explique cette migration. La majorité des personnes concernées ne disposent pas de revenus ou disposent de revenus minimums ce qui n'interfère pas positivement au niveau de la situation économique de la région.

Le caractère de région industrielle jusque dans les années 60/70 et quasi inexistant aujourd'hui, pousse les cinq communes de la zone de police à orienter de plus en plus leurs efforts vers le développement touristique et vers les petites et moyennes entreprises.

On peut citer en exemple la présence de plus en plus marquée de touristes provenant du nord du pays et des Pays-Bas (plus particulièrement sur le site des lacs de l'Eau d'heure avec notamment les villages « LANDAL » et « LAMY » ainsi que dans la région de Chimay).

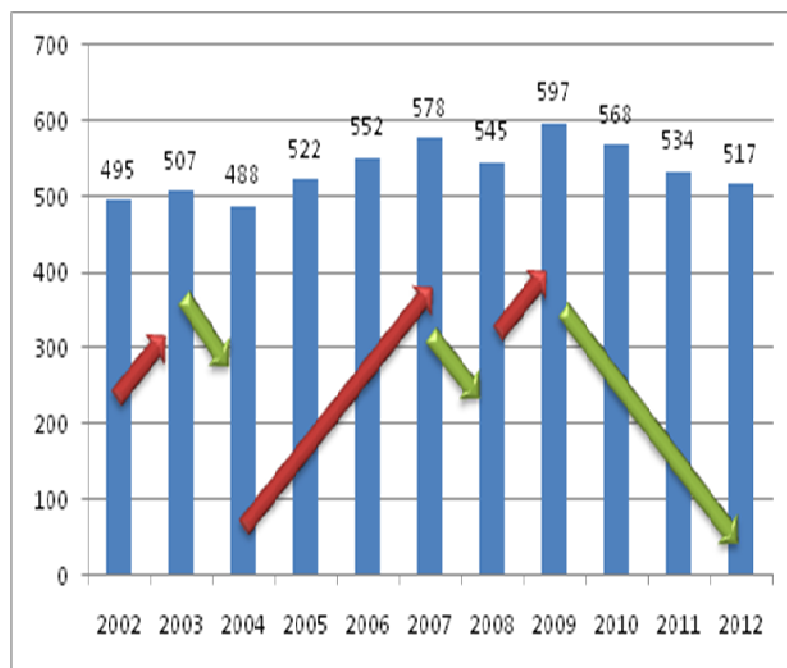
Le descriptif de chaque entité communale fait l'objet de l'annexe 1 du présent sous le titre de « composantes environnementales »

2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

2.3.1. Données objectives

2.3.1.1. La sécurité routière

Nombre d'accidents pour la zone de police Botte du Hainaut



Kilométrage des routes

Beaumont: 326 Km
 Rance: 222 Km
 Froidchapelle: 233 Km
 Momignies: 293 Km
 Chimay: 479 Km

TOTAL: 1553 Km

Chiffres tenus au BJ de la zone

Accidents	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
roulage												
DM	385	366	347	325	342	367	371	402	378	344	325	3952
DM + alcool				23	20	24	31	36	36	44	46	260
LC légères	42	85	99	115	121	122	94	89	101	102	90	1060
LC légères + alcool				29	23	25	32	41	27	21	36	234
LC graves	54	48	35	20	30	31	10	21	12	12	12	285
LC graves + alcool									3	1	2	6
LC GLOBAL	96	133	134	164	174	178	136	151	143	136	140	1585
Mortel	14	8	10	10	16	9	7	8	8	10	6	106
Mortel + alcool									3	0	0	3
GLOBAL	495	507	491	522	552	578	545	597	568	534	517	5906
Blessés graves	75	69	62	44	36	35	14	31	19	23	14	422
Nombre morts	17	8	12	11	17	9	9	8	11	11	6	119

chiffres obtenus via la BNG (FAC)

Les différents graphiques supra permettent de mettre en avant que depuis 2005, le nombre total d'accidents est sensiblement le même sur le territoire de la zone.

Point positif, de 2009 à 2012, les accidents avec lésions corporelles ont diminué de 13,5 % de 2005 à 2006 de même qu'ils diminuent de 8% de 2006 à 2007 ; ces chiffres sont très encourageants par rapport aux chiffres nationaux.

Le nombre total d'accidents avec lésions corporelles stagne depuis 2008 pour notre ZP. Les causes fondamentales sont à chercher dans les vitesses excessives et la consommation de boissons alcoolisées.

L'analyse des accidents de la route impliquant de jeunes conducteurs effectuée en 2012 par l'IBSR fournit de nombreuses informations quant aux facteurs de risque chez les jeunes et à la gravité des accidents. Pour la première fois en Belgique, le risque d'accident grave par kilomètre parcouru a été calculé selon l'âge et le sexe. Cette opération a permis d'attirer l'attention sur le risque d'accident plus élevé chez les jeunes conducteurs (en comparaison avec le risque pour des conducteurs plus âgés). En outre, la gravité des accidents impliquant des jeunes conducteurs est beaucoup plus élevée (ils causent davantage de décès par 1.000 cas d'accidents) que celle d'accidents impliquant des conducteurs plus âgés.

Quelles en sont principalement les causes ?

Toujours selon l'IBSR, et nos constatations locales ne démentiront pas les faits, il semble que « inexpérience » et surtout « inconscience » aillent de pair. Caractéristiques auxquelles il faut encore ajouter de fausses valeurs sociales telles que l'apologie de la vitesse ou encore l'augmentation de consommation d'alcool et/ou de drogues comme facteurs d'intégration.

De plus, une étude française révèle que le mélange drogue et alcool est sans pitié, quand on sait que pareil cocktail « multiplie par 15 le risque d'être responsable d'un accident mortel. » Et malheureusement, cette association est très fréquente.

Le moment est aussi un facteur important quant à cette situation alarmante. Les nuits de week-end sont bien entendu pointées du doigt puisque des taux de 13% d'usagers contrôlés positifs sont enregistrés.

Le réseau routier est également un facteur défavorisant. Certainement dans notre zone de police. Les voiries sont en très bon état, les routes bien larges et rectilignes invitent à la vitesse. A contrario, les accès aux lacs de l'Eau d'Heure sont très sinueux mais très recherchés par un autre public friand de sensations : les motards.

C'est toute la dualité des inconvénients de certains avantages.

Ces quelques constatations conduisent tout naturellement à la nécessité de mise en œuvre d'actions concertées en vue de sensibiliser les conducteurs à cet aspect.

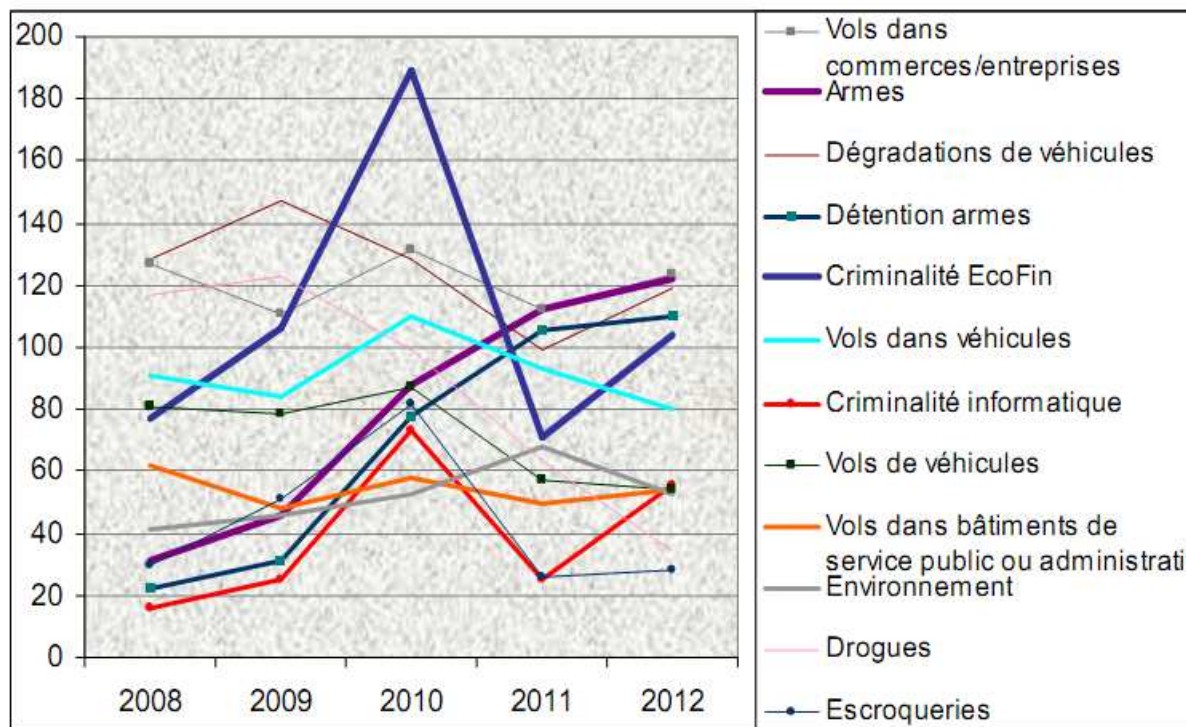
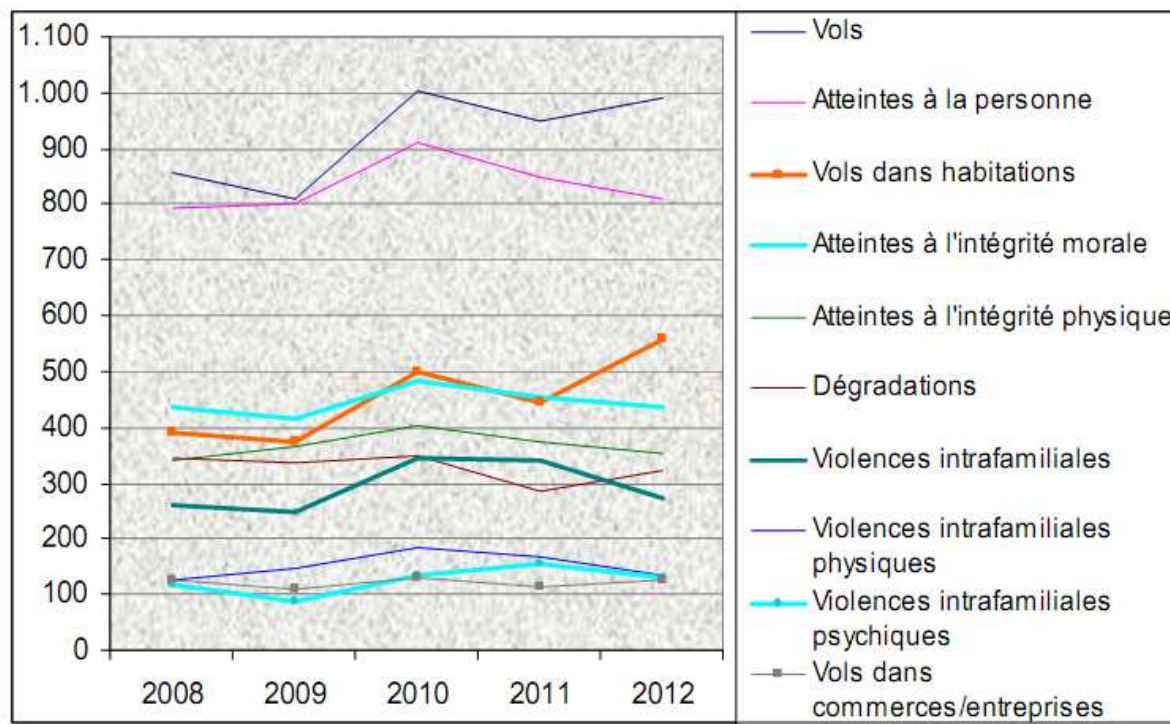
Les plans d'actions en cette matière toucheront un public cible le plus large possible allant des enfants du primaire aux jeunes conducteurs et le volet réactif devrait aussi prendre une part non négligeable dans cette lutte. En effet, le policier ne peut pas être essentiellement qu'un « agent répressif ». Il doit également et surtout être un acteur de prévention et de proximité dans le parcours éducatif global des jeunes.

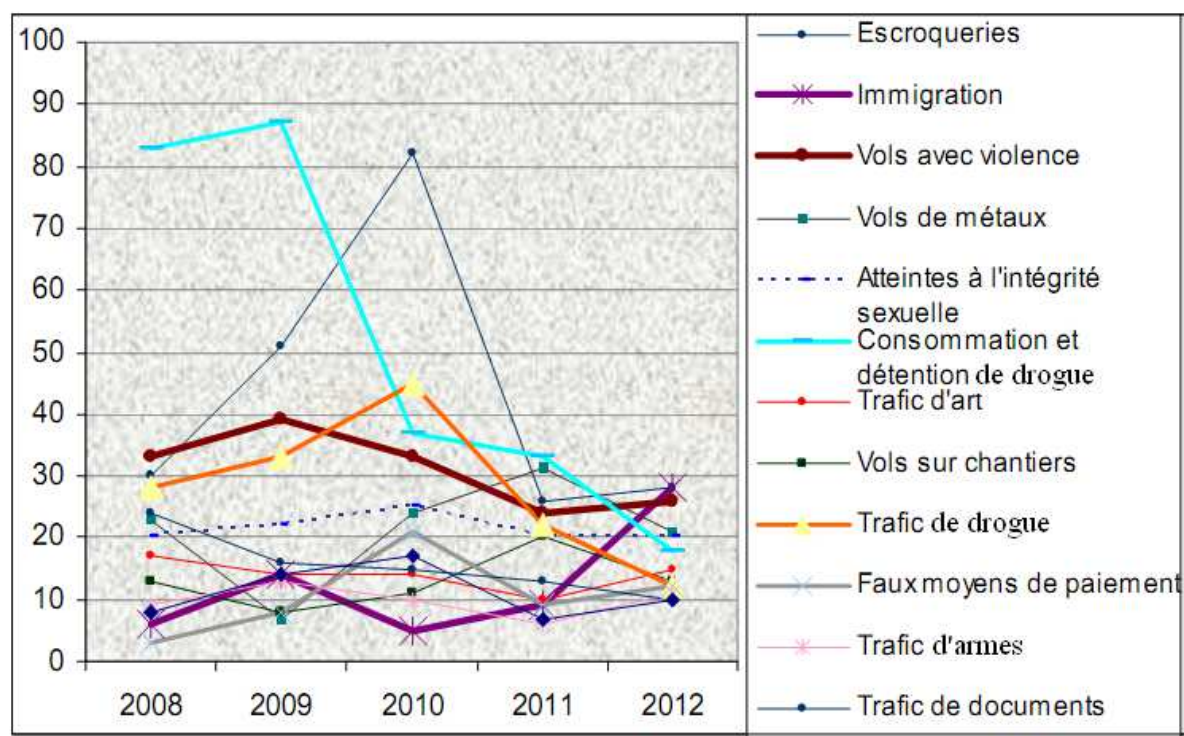
Pour y parvenir, le management veillera à vérifier que le personnel acquière les capacités (potentialités et virtualités nécessaires) pour sensibiliser le jeune public auquel il n'est pas forcément préparé.

2.3.1.2. Criminalité – Nuisances – délits

Aperçu global des phénomènes (données ICAL)

Les graphiques suivants présentent les phénomènes dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012. D'un graphique à l'autre, l'échelle diminue de manière à pouvoir visualiser aussi les phénomènes de faible ampleur. Ne sont représentés que les phénomènes comptant au moins 10 faits en 2012.





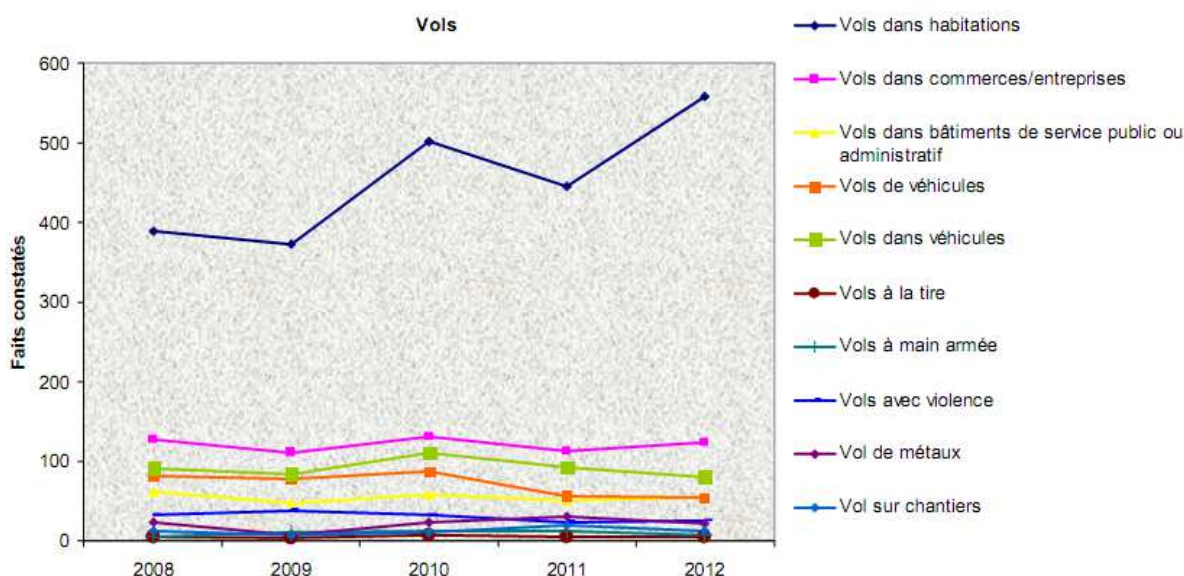
Certains phénomènes sont particulièrement prégnants et occupent donc les premières places du classement. Le top 5 est constitué, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012, des vols, des atteintes à la personne, des vols dans habitations, des atteintes à l'intégrité morale et des atteintes à l'intégrité physique. Certains phénomènes présentent une évolution inquiétante dans la mesure où ils ont à la fois augmenté en nombre absolu en 2012 et ont gagné des places dans ce type de classement. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012, les faits de dégradations (en général), de dégradations de véhicules, de criminalité économique et financière, la criminalité informatique, les vols dans les bâtiments de service public ou administratif, les escroqueries, l'immigration, les vols avec violence, le trafic d'art, les faux moyens de paiement, le trafic d'armes et la fraude aux cartes de paiement. On peut noter qu'aucun des 4 derniers ne représentent 1% des PV de 2012.

D'autres phénomènes ont également une évolution défavorable mais moins marquée : ils ont soit gagné des places au classement, soit augmenté en nombre absolu. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012, les vols dans commerces/entreprises, les faits liés aux armes, la détention d'armes, les vols de véhicule et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Les faits liés à l'environnement, les vols de métaux, les vols sur chantiers sont également préoccupants vu leur évolution explosive les années précédentes même si 2012 a enregistré un recul ou une stagnation. On peut noter que les vols sur les chantiers ne représentent même pas 1% des PV de 2012.

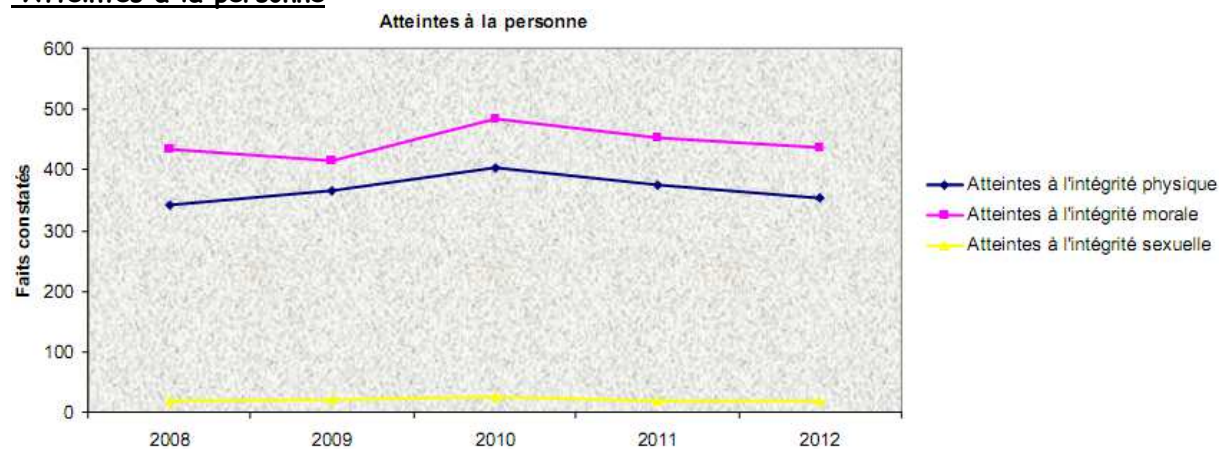
Vols

Les vols dans leur ensemble comptent pour 30% des PV et 36% des phénomènes repris dans l'ICAL en 2012 ; ils occupent la 1ère place du classement. Ils ont connu une croissance importante en 2010 (+ 24% par rapport à 2009) puis sont redescendus de 5% en 2011 mais sont revenus en 2012 à leur niveau (haut) de 2010.



Les vols sont surtout représentés par les vols dans habitations : ils comptent, en 2012, pour 17% des PV (20% des phénomènes de l'ICAL) et 56% des types de vols examinés. Ils présentent un profil en dents de scie d'année en année mais avec quand même une tendance croissante. En 2012, ils occupent la 3ème place du classement juste derrière les super-catégories « vols » et « atteintes à la personne ». Le restant du top5 des types de vols en 2012 est constitué, dans l'ordre, des vols dans commerces/entreprises (13% des types de vols), des vols dans véhicules (8% des types de vols), des vols de véhicules et des vols dans bâtiments de service public ou administratif (5% des types de vols chacun). Les vols avec violence ne représentent que 3% des types de vols en 2012 mais ils sont en recrudescence par rapport à 2011 sans pour autant revenir à leur niveau maximum de 2009. Les vols de métaux ne représentent que 2% des types de vols en 2012 mais ils ont explosé en 2011 même si l'augmentation ne s'est pas maintenue en 2012. Cette constatation vaut également pour les vols sur chantiers (1% des types de vol).

Atteintes à la personne



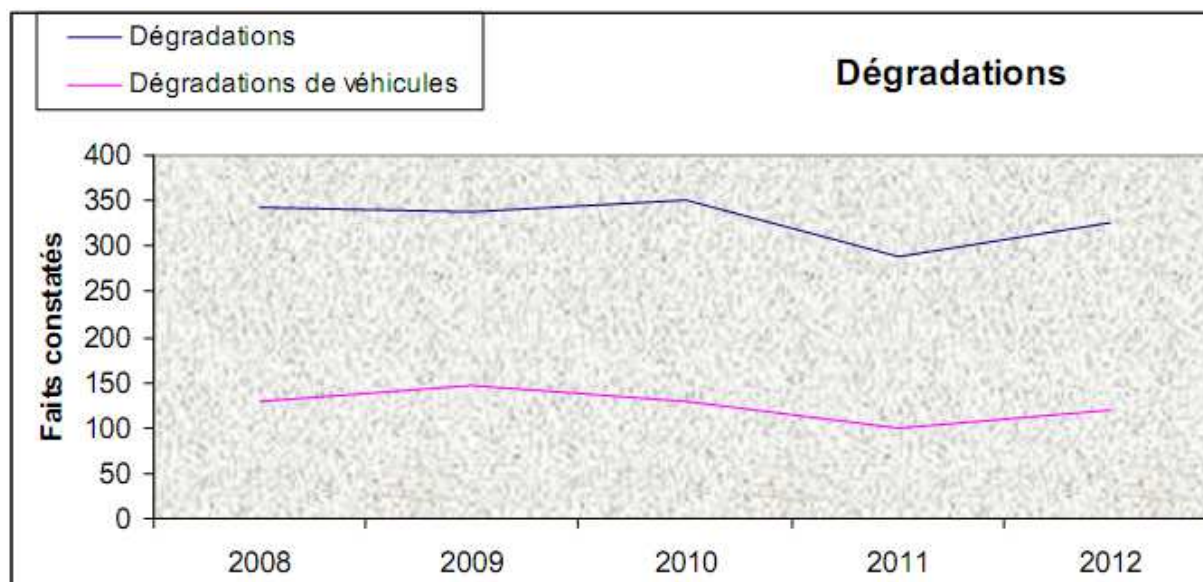
Les atteintes à la personne comptent pour 25% des PV et 29% des phénomènes repris dans l'ICAL en 2012. Elles ont connu un pic important en 2010 mais diminuent depuis lors et sont revenues en 2012 près de leur niveau de 2009.

Parmi celles-ci, les atteintes à l'intégrité morale représentent, en 2012, 13% des PV, 16% des

faits repris dans l'ICAL et 54% du total des atteintes à la personne. Les atteintes à l'intégrité physique représentent quant à elles sur la même période 11% des PV, 13% des faits repris dans l'ICAL et 44% du total des atteintes à la personne.

Elles sont systématiquement moins fréquentes que les atteintes à l'intégrité morale. Les atteintes à l'intégrité sexuelle représentent 1% des PV et des faits repris dans l'ICAL, et 2% des atteintes à la personne.

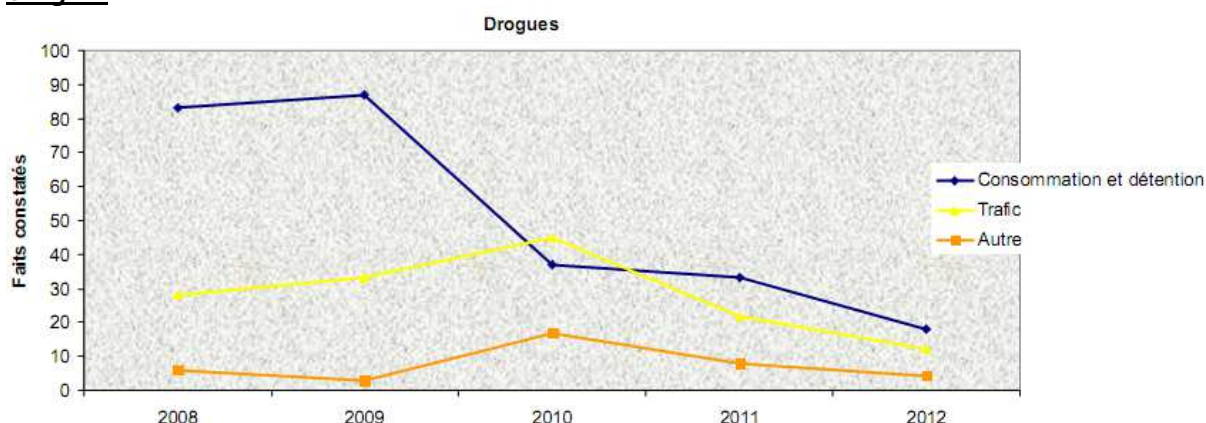
Dégradations



Les dégradations comptent pour 10% des PV et 12% des phénomènes repris dans l'ICAL en 2012. Elles étaient en diminution en 2011 mais sont remontées depuis, sans toutefois revenir à leur niveau d'avant 2011.

Les dégradations de véhicules représentent, en 2012, 37% des dégradations. Elles suivent le profil annuel des dégradations en général même si leur pic date plutôt de 2009. Elles représentent, en 2012, 4% des PV et des phénomènes suivis par l'ICAL.

Drogues

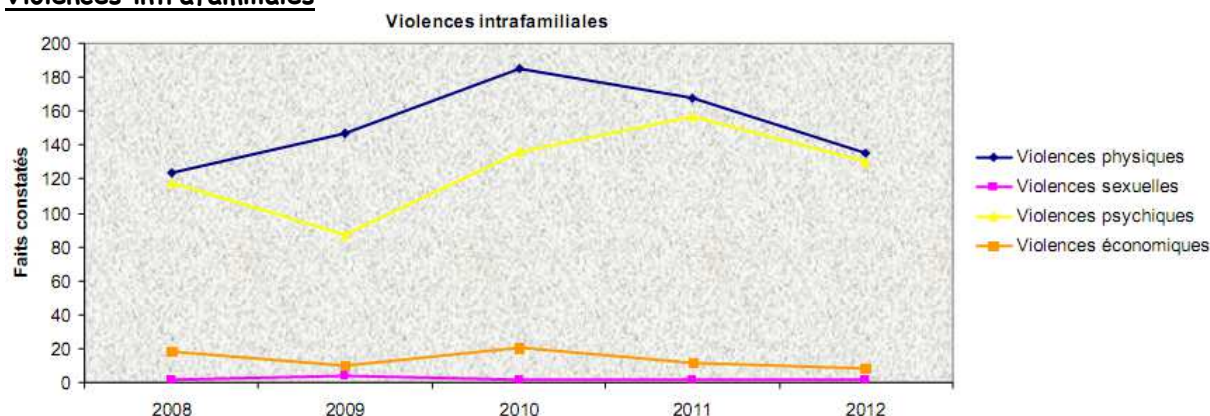


Les faits liés à la drogue comptent, en 2012, pour 1% des PV et des phénomènes repris dans l'ICAL. Ils avaient très légèrement augmenté en 2009 par rapport à 2008 mais sont en diminution constante depuis lors et n'arrivent plus en 2012 qu'au quart de leur valeur en 2009, ce qui leur a fait perdre 10 places dans le classement en 2012 par rapport à 2009. Rappelons ici que ceci ne concerne que la criminalité enregistrée.

Les faits de consommation et de détention de drogue représentent la majeure partie des faits de drogue (53% en 2012) même si cette proportion a diminué depuis 2008-2009 où ils en

Les faits liés au trafic de drogue ont connu un bond en 2010 puis sont redescendus en 2011 au niveau de 2008 et ont encore diminué en 2012. Ils représentent en 2012 35% des faits liés à la drogue. Les autres faits de drogue représentent 12% des faits liés à la drogue en 2012, soit 4 faits sur l'année.

Violences intrafamiliales

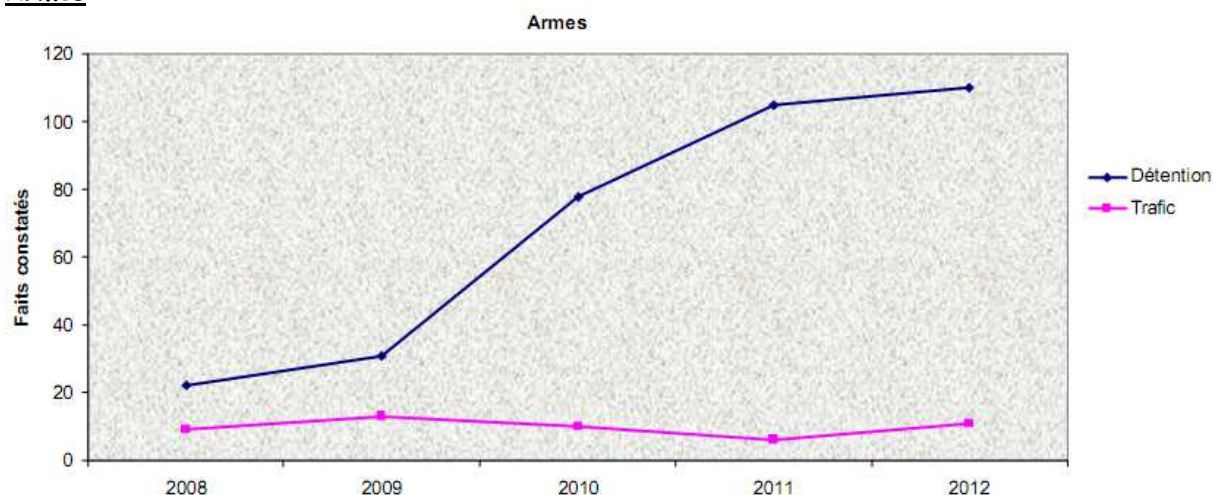


Les violences intrafamiliales comptent pour 8% des PV et 10% des phénomènes repris dans l'ICAL en 2012. Elles ont explosé en 2010-2011 puis sont redescendues en 2012, sans revenir à leur niveau de départ.

Les violences intrafamiliales physiques restent majoritaires (49% des violences intrafamiliales en 2012, 52% en moyenne sur les 5 ans). Elles ont connu un pic en 2010 mais redescendent de manière continue depuis lors. Elles représentent 4% des PV et 5% des faits repris dans l'ICAL. Les violences intrafamiliales psychiques représentent 47% des violences intrafamiliales en 2012 (43% en moyenne sur les 5 ans) et ont pratiquement rejoint les VIF physiques alors qu'elles leur étaient auparavant systématiquement inférieures. Elles ont crû de 2009 à 2011 puis sont redescendues en 2012.

Les violences intrafamiliales économiques et sexuelles représentent respectivement, en 2012, 3% et 1% des violences intrafamiliales.

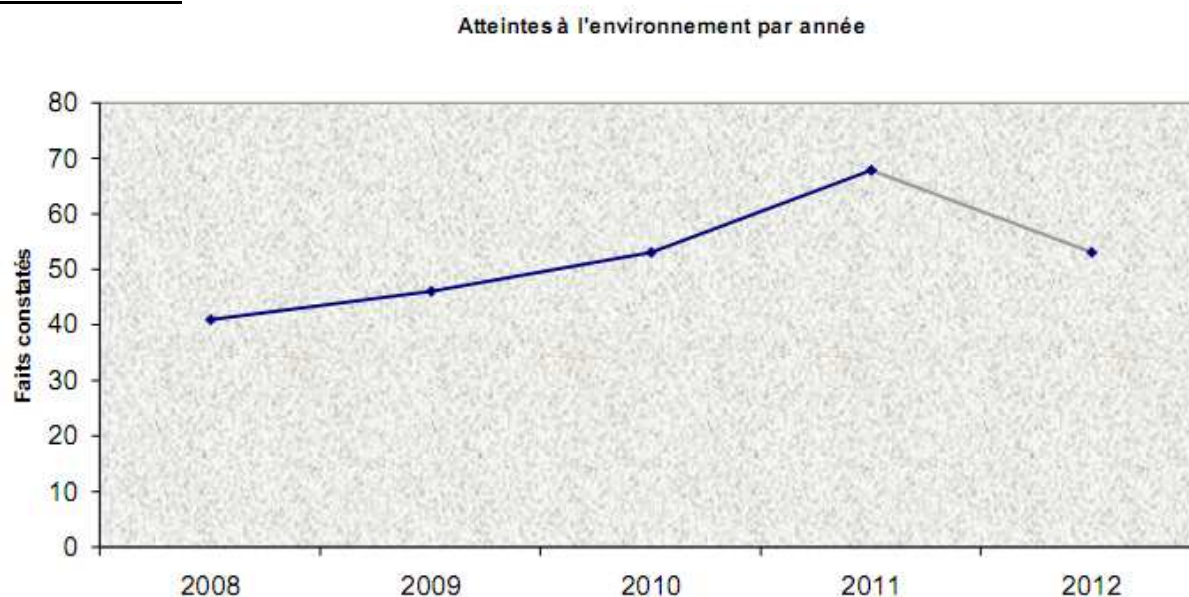
Armes



Les faits liés aux armes comptent pour 4% des PV et des phénomènes repris dans l'ICAL en 2012. Ils sont en progression importante et ont pratiquement quadruplé en 2012 par rapport à 2008. Les détentions d'armes représentent 90% des faits d'armes en 2012 et sont en progression comme le total des faits liés aux armes. Les faits de trafic d'armes sont également en

progression mais les nombres concernés sont beaucoup plus faibles.

Environnement



Les atteintes à l'environnement ont crû de 2008 à 2011 (+ 66% en 2011 par rapport à 2008) et sont redescendues en 2012 à leur niveau de 2010. Cette croissance constante, non maintenue en 2012, justifie que le phénomène soit considéré comme à surveiller.

TEH

4 faits de TEH ont été enregistrés sur la ZP en 2012, dont 3 d'exploitation sexuelle. Avant 2012, le nombre annuel de faits de TEH enregistrés variait entre 0 et 1.

Les phénomènes liés à la sécurité - ZONE DE POLICE BOTTE DU HAINAUT

Les données ayant servi à l'analyse des phénomènes liés à la sécurité au sein de notre zone de police sont issues de l'ICAL 2008-2012 réalisée en collaboration avec l'analyste stratégique du Dirco de Charleroi. Les données de base de cet ICAL proviennent de la BNG et reflète la criminalité enregistrée.

Dans le document complet en annexe, le lecteur retrouvera une description statistique succincte de la population et du territoire. La présentation de l'ICAL proprement dite passe tout d'abord par une présentation globale des phénomènes pour ensuite examiner ces derniers en détail.

Dans cette analyse en détail, l'intérêt sera particulièrement mis sur l'évolution des phénomènes, la part prise au sein des différentes communes de la zone, voire quand cela était possible, une localisation particulière....

Certains phénomènes sont particulièrement prégnants et occupent donc les premières places du classement. Le top5 est constitué, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012, des vols, des atteintes à la personne, des vols dans habitations, des atteintes à l'intégrité morale et à l'intégrité physique.

Certains phénomènes présentent une évolution inquiétante dans la mesure où ils ont à la fois augmenté en nombre absolu en 2012 et ont gagné des places dans ce type de classement. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre, les faits de dégradations, les dégradations de véhicules, la criminalité économique et financière, la criminalité informatique, les vols dans bâtiments de service public ou administratif, les escroqueries, l'immigration, les vols avec violence, le trafic d'art, les faux moyens de paiement, le trafic d'armes et la fraude aux cartes de paiement.

On peut noter qu'aucun des 4 derniers ne représentent 1% des PV de 2012.

D'autres phénomènes ont également une évolution défavorable mais moins marquée : ils ont soit gagné des places au classement, soit augmenté en nombre absolu. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre, les vols dans commerces/entreprises, les faits liés aux armes, la détention d'armes, les vols de véhicule et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Les faits liés à l'environnement, les vols de métaux, les vols sur chantiers sont également préoccupants vu leur évolution explosive les années précédentes même si 2012 a enregistré un recul ou une stagnation. On peut noter que les vols sur chantiers ne représentent même pas 1% des PV de 2012.

En résumé, le top 5 se présente comme suit :

- Les vols, (description particulière pages 6 et 7 dossier ICAL en annexe)
- Les atteintes à la personne, (description particulière page 8 dossier ICAL en annexe)
- Les vols dans habitations, (description particulière page 7 dossier ICAL en annexe)
- Les atteintes à l'intégrité morale, (description particulière page 8 dossier ICAL en annexe)
- Les atteintes à l'intégrité physique. (description particulière page 8 dossier ICAL en annexe)

Conclusions.

L'IPZS présentée est une interprétation de l'ICAL et donc ne sont pris en compte que les phénomènes repris dans le PNS. Elle permet de déterminer des phénomènes inquiétants en raison de leur nombre ou de leur évolution, pas de repérer des phénomènes émergents qui ne seraient pas encore définis dans les figures criminelles ou dont l'évolution aurait brusquement varié depuis début 2013.

De même, on ne parle ici que de criminalité enregistrée et donc la probabilité d'enregistrement d'un phénomène intervient dans le fait qu'il apparaisse dans ce type d'image. Il existe toujours un chiffre noir, variable selon le type de phénomène.

Certains phénomènes sont intéressants en raison de leur nombre : on parle alors du top5 dans le classement des phénomènes et sous-phénomènes de l'ICAL. Ce top5 est constitué, dans l'ordre décroissant de leur nombre des vols, des atteintes à la personne, des vols dans habitations, des atteintes à l'intégrité morale et atteintes à l'intégrité physique.

Dans ce top5, 2 items sont des super catégories qu'on s'attend à voir occuper les premières places (vols, atteintes à la personne). D'autres super catégories par contre n'en font pas partie, comme les dégradations, et ce résultat est plus surprenant. Les 3 autres items sont des phénomènes (vols dans habitations, atteintes à l'intégrité morale et atteintes à l'intégrité physique) tellement importants qu'ils concurrencent même des super-catégories.

Les vols dans habitations sont la forme la plus importante des vols et occupent la 3ème place du classement. De plus, même s'ils alternent années hautes et années basses, ils gardent une tendance ascendante. En d'autres termes, non seulement le phénomène est déjà parmi les plus importants mais il est en expansion.

Les atteintes à la personne sont essentiellement représentées par les atteintes à l'intégrité morale et les atteintes à l'intégrité physique. Ces 2 formes sont séparées d'environ 80 faits par

an. Il est peu fréquent que les 2 formes appartiennent au top5 (en général, le top5 n'en comprend qu'une des deux), mais le fait qu'elles soient en diminution relativise leur importance même si elles restent très nombreuses. Les atteintes à l'intégrité sexuelle n'ont pas connu d'augmentation en 2012 : elles ont gagné une place au classement mais n'arrivent encore qu'en 25ème position.

En conclusion, les atteintes à la personne sont 2èmes au classement, ce qui en fait un phénomène important et à suivre mais elles sont en diminution.

Certains phénomènes sont intéressants parce que, même s'ils ne font pas partie des phénomènes les plus courants (pas dans le top5), ils ont connu une évolution défavorable. Certains ont à la fois augmenté en nombre absolu et gagné des places au classement en 2012 par rapport à 2011. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre en 2012, les faits de dégradations, dégradations de véhicules, criminalité économique et financière, criminalité informatique, les vols dans bâtiments de service public ou administratif, les escroqueries, l'immigration, les vols avec violence, le trafic d'art, les faux moyens de paiement, le trafic d'armes et la fraude aux cartes de paiement. D'autres ont soit gagné des places au classement, soit augmenté en nombre absolu. Les phénomènes concernés qui comptent au moins 10 faits en 2012 sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre, les vols dans commerces/entreprises, les faits liés aux armes, la détention d'armes, les vols de véhicule et les atteintes à l'intégrité sexuelle.

Les dégradations avaient nettement diminué en 2011 mais elles sont remontées, sans toutefois revenir à leur niveau de départ. Un peu plus de la moitié de cette remontée est due aux dégradations de véhicules, qui ont aussi connu un rebond après diminution passagère. A noter que les autres formes d'attaques sur véhicules (vols de - vols dans) ont, elles, connu une diminution, tout au moins en nombre, en 2012 par rapport à 2011.

On assiste donc, en ce qui concerne les dégradations, à un redémarrage d'un phénomène qui, sans faire partie du top5, est néanmoins un des phénomènes importants au point de vue nombre : il représente 10% des PV et occupe la 6ème place au classement. Il serait intéressant d'examiner quelles mesures avaient été prises en 2011 ou quels facteurs pourraient expliquer la diminution de 2011 qui ne s'est pas maintenue en 2012.

Les faits liés aux armes augmentent sans arrêt, essentiellement (à 90% en 2012) représentés par les faits de détention d'armes. Les faits liés aux armes ont ainsi quadruplé sur 5 ans et sont passés de la 20ème place en 2008, à la 11ème en 2012. Il serait intéressant de comprendre les raisons de cette augmentation ininterrompue alors qu'un certain tassement se perçoit au niveau de l'arrondissement.

La criminalité économique et financière a augmenté en 2012 par rapport à 2011 mais elle avait déjà connu une augmentation plus importante qui avait atteint un maximum en 2010. Cette remontée est due pour l'essentiel à la criminalité informatique, qui devient la forme la plus importante de criminalité économique et financière pour la première fois en 2012. Jusqu'alors, la forme la plus importante était l'escroquerie même si 2011 avait déjà vu la criminalité informatique arriver pratiquement au niveau des escroqueries. En d'autres termes, la criminalité économique et financière avait nettement diminué en 2011 après avoir connu une augmentation explosive de 2008 à 2010 mais cette diminution ne s'est pas maintenue et la remontée de 2012 peut être imputée essentiellement à la criminalité informatique mais pas tellement à sa sous-forme de fraude aux cartes de paiement.

Parmi les formes de vols en évolution défavorable, aucune (sauf les vols dans habitations dont nous avons déjà parlé) n'attire particulièrement l'attention dans la mesure où les augmentations enregistrées en 2012 par rapport à 2011 ne concernent au mieux qu'une dizaine de faits (pour les vols dans entreprises/commerces) et ne font de toute façon pas de 2012 une année record. Par contre, les vols de métaux et vols sur chantiers, même s'ils n'ont pas eu une évolution défavorable en 2012, attirent eux l'attention (cf. dernier paragraphe).

L'immigration a très fortement augmenté en 2012 (triplement par rapport à 2011) et a gagné 11 places au classement, ce qui l'amène à représenter, en 2012, 1% des PV. Jusqu'alors, elle n'atteignait même pas 1%. Néanmoins, cette augmentation est due essentiellement à un pic sur Chimay mais dont les faits sont répartis sur les différents mois de l'année. Il ne s'agit donc pas d'un épisode ponctuel. Au vu de l'augmentation et même si ce phénomène ne compte pas parmi les plus importants en nombre, que se passe-t-il sur Chimay ?

Certains phénomènes encore sont intéressants parce qu'ils ont évolué de manière explosive ces dernières années même si l'augmentation ne s'est pas maintenue en 2012.

Ils restent à surveiller dans la mesure où on ne peut dire si 2012 signe l'arrêt de la recrudescence ou une simple pause. Les phénomènes concernés sont, dans l'ordre décroissant de leur nombre, les faits liés à l'environnement, les vols de métaux et les vols sur chantiers.

2.3.2. Données subjectives

Nous pouvons pointer les sources subjectives suivantes :

- Parquet ; concertations de recherche, réunions avec les magistrats de référence et conseil zonal de sécurité
- Bourgmestres, collègue et conseil de police : Bulletin Communal, courriels, contacts personnels réguliers, contacts informels avec le personnel
- Clients / bénéficiaires du service : tous les contacts (formels et informels) avec les services de police, via les réunions avec le personnel, ISLP, fiches appel, cahier d'accueil, registre des visites, mails...
- Partenaires : réunions des chefs de corps, réunions avec le MET, réunions annuelles avec le CPAS, réunions CIC trimestrielles, réunions spécifiques SER...
- Collaborateurs : réunions quotidiennes, réunions des agents de quartier, contacts informels, consultation du personnel, CCB, contacts avec les syndicats, réunions en matière d'évaluation du personnel
- Société : contacts informels, presse locale, bulletins communaux, réunions cycliques « à la demande », réunions programmées avec les directions d'écoles

2.3.3. Conclusions

Après analyse de ces diverses sources objectives et subjectives, il résulte qu'il n'y a pas de changement fondamental dans les phénomènes locaux de criminalité et de sécurité par rapport au PZS précédent.

Le choix de ces phénomènes qui seront abordés de manière prioritaire s'opèrera sur base du tableau synoptique intitulé : « choix stratégiques de priorités dans le domaine « sécurité et qualité de vie » » que le lecteur trouvera au chapitre III.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Le cadre général est dressé dans la note cadre de sécurité intégrale et les notes de politique fédérale qui en découlent. La sécurité intégrale vise à aborder la criminalité et l'insécurité sous tous leurs aspects, dans le contexte le plus large possible, en accordant une attention permanente à chaque stade de la chaîne de sécurité (prévention - répression - suivi), tout en prenant en considération le point de vue des auteurs et des victimes, dans un environnement déterminé.

La rédaction de ce nouveau plan zonal de sécurité tient donc compte des textes légaux régissant le fonctionnement de la police intégrée, de la politique criminelle définie par le Procureur du Roi de CHARLEROI, des volontés politiques locales en matière de police administrative, des données objectives policières (au travers des statistiques quotidiennes) ainsi que du sentiment d'insécurité exprimé par la population.

Toutefois et à l'instar d'un préalable de Monsieur le Procureur du Roi de Charleroi dans les priorités du Parquet de Charleroi, « une priorité est essentielle mais pas exclusive. La fixation de priorités ne doit pas empêcher la police de rechercher et d'améliorer en permanence la qualité de la recherche de toutes les infractions [...] ».

Ce préalable prend tout son sens à la lecture des conclusions de l'analyse ICAL (voir supra) lorsqu'il est fait mention de la nécessité de considérer les statistiques comme issues du passé mais devant aussi nous inciter à découvrir toutes émergences de nouveaux phénomènes.

La mise en œuvre de ce concept doit se faire via une approche intégrée, reposant sur la collaboration de tous les acteurs concernés, relevant des différents secteurs et niveaux de pouvoirs, dans le respect des compétences de chacun, afin de parvenir à une solution commune de la problématique.

Pour notre zone de police, les attentes et objectifs (priorités) en matière de sécurité et de qualité de la vie et en matière de fonctionnement interne du service de police sont notamment relayés par les autorités locales mais également au travers de sondages locaux auprès du personnel et au travers des réunions des Comités de concertation de base (CCB).

Le recueil spécifique des attentes de nos autorités locales met en avant la proximité envers la population, conformément à la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté, et la gestion optimale de l'organisation qui orientent globalement les objectifs que se sont donnés nos autorités pour la législature actuelle.

Au niveau zonal, il apparaît que certains phénomènes de moindre importance atteignent le citoyen et son sentiment vis-à-vis de la sécurité. Il s'agit des dépôts clandestins de déchets, du non-respect des règles de circulation dans les communes ainsi que des problèmes liés à la jeunesse. Ces phénomènes représentent des priorités aux yeux des autorités administratives de la zone.

Les attentes de nos principales parties prenantes en termes de priorités (orientation de l'action policière) sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Autorités / Direction et financiers	
Note Cadre Gouvernementale	
Plan de Politique du Parquet	<ul style="list-style-type: none"> • Violence interpersonnelle <ul style="list-style-type: none"> ➢ Détection des situations problématiques ➢ Accélération du traitement des dossiers ➢ Concertation avec le magistrat de la ZP • Vol avec violence sur la voie publique <ul style="list-style-type: none"> ➢ Exploitation maximum des éléments et rapprochement entre les faits (cartographie pour doubler la réponse répressive d'une réponse préventive) • Vols qualifiés habitation <ul style="list-style-type: none"> ➢ Prises d'empreintes et photos ➢ Passage du labo ➢ Recel • Stupéfiants <ul style="list-style-type: none"> ➢ Vente et consommation ➢ Tourisme de la drogue (saisie des véhicules étrangers) • Roulage <ul style="list-style-type: none"> ➢ Comportements dangereux (vitesse et alcool) ➢ Radars automatiques ➢ Contrôles de nuit et de w-e ➢ Chiffres sur nombre de personnes contrôlées et résultats des contrôles • Terrorisme • Criminalité informatique • Traite des êtres humains • Fraude (fiscale-déchets)
Plans de politique des bourgmestres de la zone de police	<ul style="list-style-type: none"> • Présence et visibilité policière essentiellement préventive, renforcement des effectifs du terrain • Implication de la population dans l'amélioration du cadre environnemental par sa sensibilisation et son information. • Techno prévention • Propreté • Sécurité autour des écoles • Violence à l'école • Partenariat entre police locale et justice • Nuisances sonores lors des soirées.
Clients (bénéficiaires de service)	<ul style="list-style-type: none"> • Rapidité de l'intervention • Professionnalisme et respect des valeurs • Respect des droits • Résolution de problèmes • Information • Accueil/écoute/guidance/orientation
Partenaires et fournisseurs	
PNS 2012-2015	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes prioritaires si pertinents pour notre territoire (par projet): <ul style="list-style-type: none"> ➢ Délits de violences graves ➢ Vols à main armée ➢ Délits patrimoniaux ➢ Criminalité économique et financière ➢ Production, trafic et criminalité liée à la drogue ➢ Criminalité informatique grave ➢ Criminalité environnementale grave ➢ Violence intrafamiliale/intraconjugale ➢ Terrorisme ➢ Trafic et traite des êtres humains ➢ Délinquance juvénile et criminalité dont les jeunes sont victimes ➢ Sécurité routière (avec une attention particulière pour la vitesse, l'alcool, la drogue, le non respect des feux rouges, la conduite inappropriée, les risques pour la sécurité du transport de

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ marchandises, la récidive) ➤ Nuisances et criminalité de rue (avec une attention particulière pour une politique zonale de sanction immédiate à l'égard des aspects particulièrement gênants des nuisances et de la criminalité de rue) ➤ Trafic armes à feu ➤ Fraude (fiscale, sociale et déchets) • Autres problèmes de sécurité importants (approche intensive et de qualité): <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faits de violences graves non organisés (en particulier assassinats et meurtres) ➤ Délits sexuels (en particulier viols) ➤ Enlèvements et prises d'otages ➤ Autres atteintes graves à l'intégrité physique ➤ Consommation de drogues + commerce • Service de police « excellent » (police moderne et de qualité pt1.6. PNS pages 25 à 30) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Service de qualité ➤ Intégrité ➤ Fonctionnement intégré et appui ➤ Disponibilité et capacité d'engagement ➤ Gestion de l'information ➤ Investissement dans les collaborateurs ➤ Fonction de quartier : collaboration entre la police locale et la communauté locale ➤ Accueil (fonction de police de base) ➤ Assistance policière aux victimes ➤ Suivi policier des conditions imposées ➤ Intervention et surveillance générale ➤ Recherche et enquête locales ➤ MOP ➤ Sécurité routière ➤ Partenariat ➤ Innovation ➤ Responsabilité sociétale des entreprises ➤ Gestion financière performante
DirCo	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la ZP à la police intégrée notamment par : <ul style="list-style-type: none"> -des partenariats -des échanges -des collaborations et synergies • Missions locales à caractère fédéral (61-62 LPII) et rendre compte • Missions propres en matière d'information de police administrative (MFO3) • Renseignements à fournir à la DCA en matière judiciaire (MFO2)
DirJud	<ul style="list-style-type: none"> • Trafic et traite des êtres humains : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Récolte et diffusion d'informations ➤ Association à des opérations locales • Criminalité contre les biens avec attention particulière aux groupes d'auteurs itinérants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission de données utiles en vue de la mise à jour de la DB « sédentarisés » (formulaire CIA) ➤ Transmission des PV mettant en cause des bandes itinérantes vers le CIA ➤ Participation à des opérations d'envergure ➤ Information et participation aux réunions de la personne de référence • Environnement : <ul style="list-style-type: none"> ➤ contrôle de transport de déchets et rédaction d'éco-messages ➤ information sur les activités locales • Stupéfiants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmission des informations concernant les dossiers d'enquête traités en première ligne • Terrorisme : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil d'informations sur les mosquées, les boutiques de transfert d'argent, les lieux de rencontre • (Blanchiment)
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre adéquatement aux attentes et besoins spécifiques ; • Développer une communication intelligente et constructive, centrée sur

	<p>les besoins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre dans notre travail quotidien, une source d'inspiration, un levier de mobilisation et un facteur de valorisation et d'évaluation réciproques
Société	<ul style="list-style-type: none"> • Ancrage local - accessibilité des postes de police • Rapidité d'intervention • renforcement des effectifs et élargissement de la présence sur le territoire • Visibilité • Effectivité de la réaction policière • Proaction • Comportement exemplaire des policiers • Participation au développement d'un environnement meilleur • Connaissance du corps de police locale et de son fonctionnement • Amélioration de l'environnement de vie (éclairage, trottoirs, propreté...) • Orientation et adaptation du service policier vers les quartiers les plus sensibles • Renforcement du travail de quartier et connaissance des AQ • Sécurité routière (vitesse, conduite agressive dans la circulation, respect du code de la route,...) • Stationnement et mobilité - routes dangereuses et trottoirs en mauvais état • Vols qualifiés habitations • Insécurité liée aux vols, aux bandes d'ado et aux problèmes de drogue, nuisances, incivilités, criminalité de rue et délinquance juvénile • Criminalité environnementale • Violence intrafamiliale

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

2.5.1. Norme minimale

L'effectif opérationnel minimum prévu par la norme KUL est de **70**

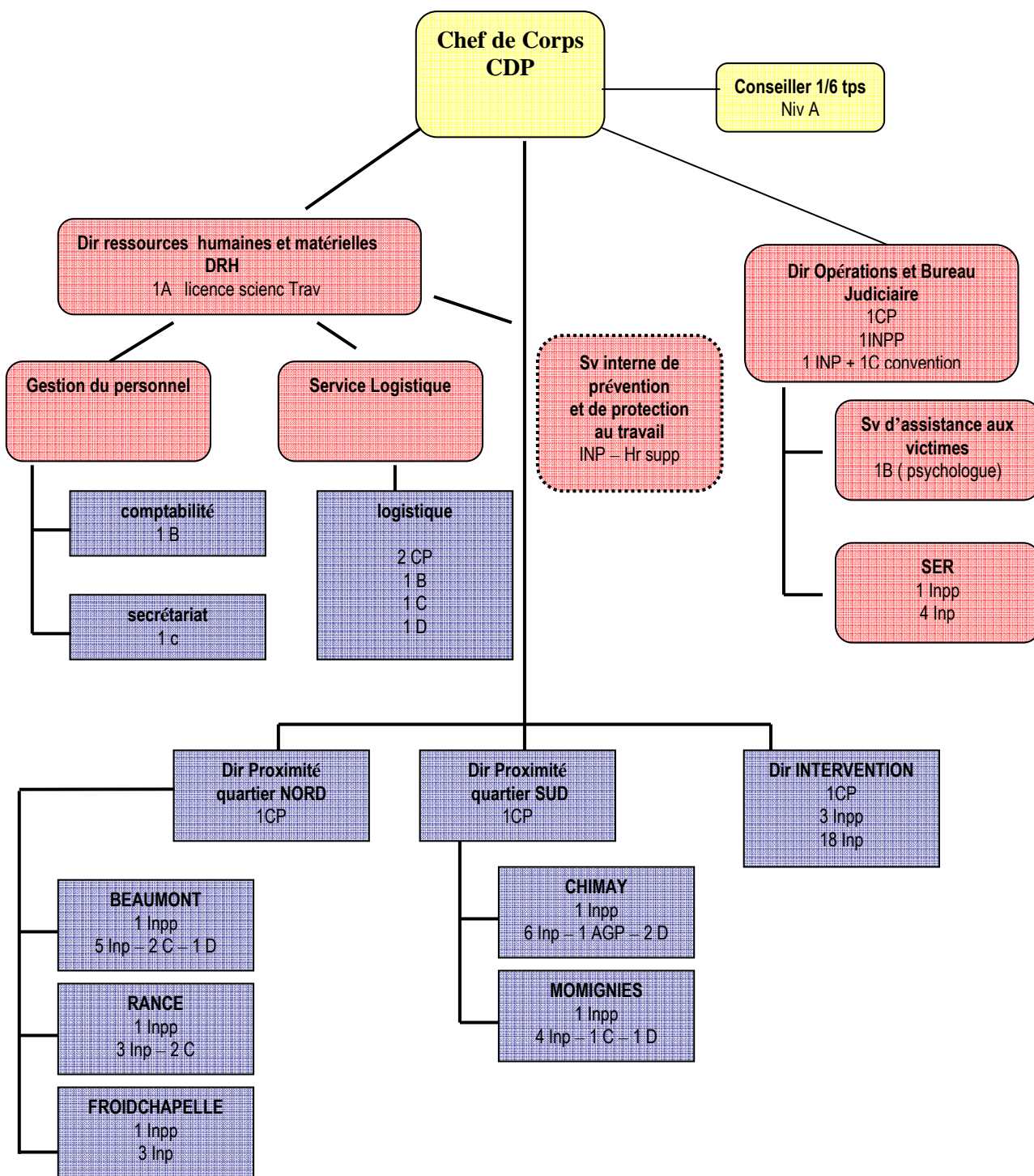
L'effectif opérationnel réel (budgétaire) est de **65**.

A la date du 31/12/2012	<i>EFFECTIF THEORIQUE</i>	<i>EFFECTIF REEL</i>
Cadre officier	4	4
Cadre moyen	13	13
Cadre de base	52	48
Cadre auxiliaire	6	3
TOTAL	75	68

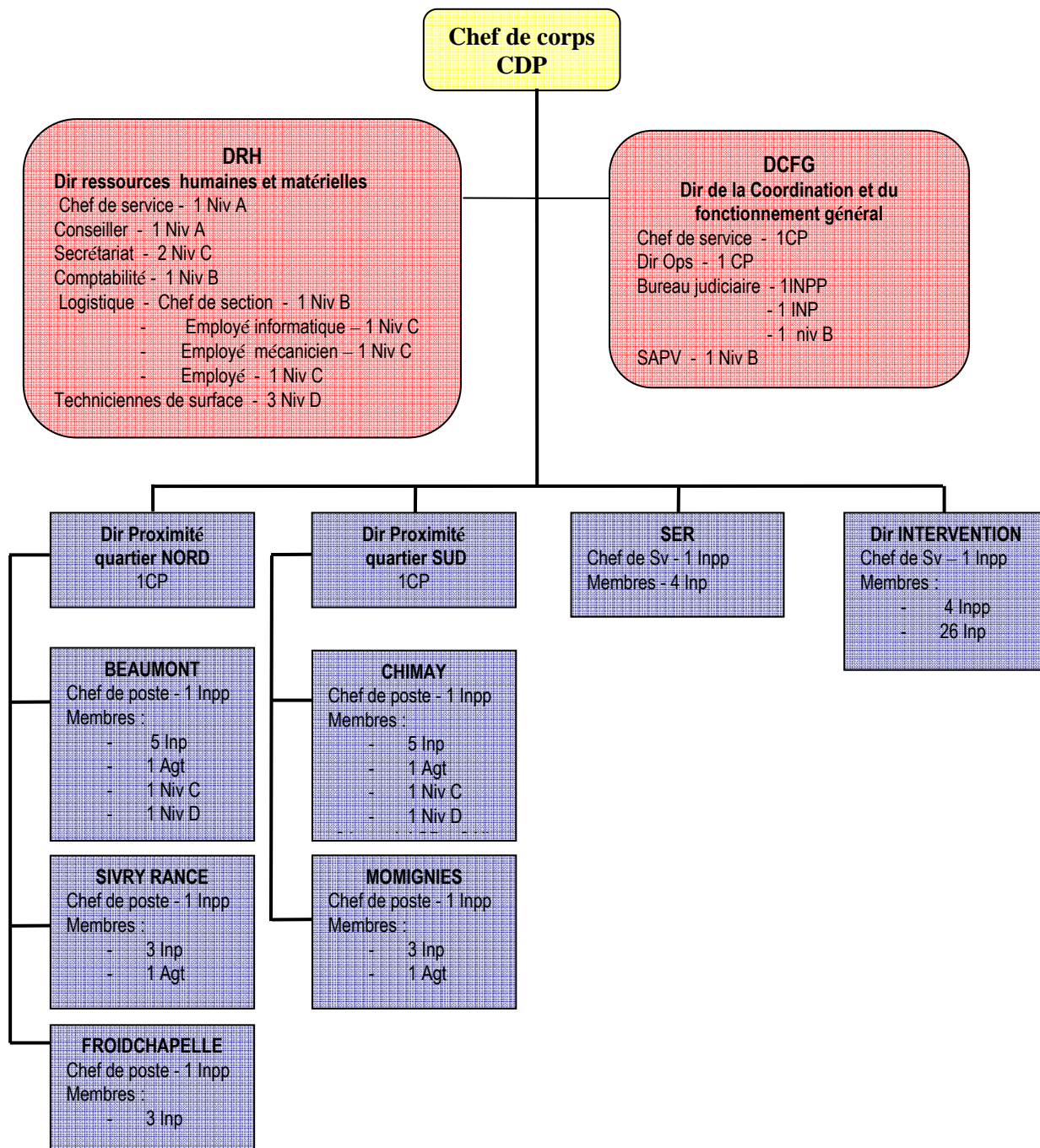
A la date du 31/12/2012	<i>EFFECTIF THEORIQUE</i>	<i>EFFECTIF REEL</i>
Niveau A	2	1
Niveau B	4	4
Niveau C	6	5 - 1 temps plein - 2 mi-temps - 2 ¾ temps
Niveau D	2	2 mi-temps
TOTAL	14	9 ½

Remarque : + 3 techniciennes de surface (2 Temps plein et 1 ¾ temps)
+ 4 CAlog convention circulation routière (3 Temps plein et 1 mi-temps)

2.5.2. Organigramme version 01-08-2008



A ce jour.



2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT - FONCTIONNALITES

2.6.1.1. Priorité à la notion de proximité

Les qualités requises pour assurer l'accueil local sont identiques à celles qu'on exige des acteurs de proximité : assertivité, empathie, diplomatie, écoute active, sens de la négociation.

Il est donc évident que cette fonction soit assurée essentiellement par les inspecteurs de proximité.

La police de proximité est la pierre angulaire de la réforme des polices.

Elle doit donc être constamment à l'esprit des acteurs du renouveau du fonctionnement des services de police et s'inscrire logiquement dans les procédures qui seront mises en œuvre.

Ce concept autorise dès lors une certaine autonomie du commissariat de proximité dans tous les domaines relevant de la proximité.

Le personnel qui exécute les missions de proximité doit donc être particulièrement encadré afin qu'il soit informé en permanence, qu'il relaye l'information vers d'autres services internes ou externes à la police (notamment vers le CIA) par la voie du chef de corps et qu'il soit formé de façon continuée.

Cela se concrétisera par un briefing (ou un bulletin de service) aux inspecteurs de proximité avant le départ en service.

L'audit de la proximité est bien entendu permanent. Il permet de corriger, d'adapter et de se remettre en question en permanence.

2.6.1.2. Visibilité

La visibilité est une des attentes principales de la population. Revoir ses inspecteurs de proximité est une constante dans les attentes du citoyen.

Cela signifie qu'un maximum de véhicules non banalisés seront utilisés (sauf nécessité opérationnelle), que les services seront effectués en uniforme de la police locale.

On privilégiera les patrouilles à pied ou à vélo.

La visibilité des inspecteurs de proximité est essentielle.

On veillera à une répartition optimale dans le temps et dans l'espace des forces de police (coordination entre les services d'intervention, proactifs et de proximité). Le citoyen sera en droit d'attendre une réponse rapide et appropriée à ses demandes. Toutefois, une réponse différée (renvoi à la proximité) est possible si l'urgence n'est pas un élément prioritaire. Le délai d'intervention pour les cas URGENTS sera - en fonction de l'évènement à traiter - inférieur à 20 minutes.

Une stratégie de collaboration avec les médias contribuera également à cette visibilité.

Travail de quartier

La norme minimale d'organisation est d'un agent de quartier, ou de proximité, pour 4.000 habitants ([Source : www.policelocale.be](http://www.policelocale.be)).

<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier qui doit être atteint pour la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police opérationnels</i>	<i>Capacité prévue (annuelle)</i>
30.105	8		5 + 1 à Sautin	12.160 (1520 x 8)
(30.000 : 4.000) = 7,5		20		30.400 (1520 x 20)
		5 à BEAUMONT 3 à SIVRY-RANCE 3 à FROIDCHAPELLE 3 à MOMIGNIES 6 à CHIMAY 1 CP NORD + 3 Inpp 1 CP SUD + 2 Inpp		
		Charges diverses (voir ci-dessous)		- 17.800
				12.600

Il importe de souligner que les agents de quartier sont régulièrement engagés dans les équipes d'intervention complémentaires

-
- Deux hommes de réserve 7/14 tous les jours ouvrables (250 jours/an) = **3500 Hrs**
 - Deux hommes 7/14 tous les week-ends **1456 Hrs**
 - Deux hommes 14/22 tous les 3 W-E **544 Hrs**

TOTAL **5500 Hrs**

- qu'ils participent au rôle d'accueil **dans cinq postes et 1/2** **3150 Hrs**
- qu'ils participent quasi exclusivement à la charge des apostilles des EPO et des suites d'enquêtes à raison de 5.000 devoirs pour la Zone **6.000 Hrs**
- qu'ils assistent à des réunions internes et externes, à des formations ... **950 Hrs**
- qu'ils sont systématiquement engagés dans les petits SO locaux **2.200 Hrs**

17.800 Hrs

Calcul : 30.400 heures - la somme des heures pendant lesquelles ils sont « hors quartier » (17.800 heures) = 12.600 heures soit +/- 8 agents réellement disponibles pour le travail de quartier.

La norme est donc largement atteinte d'autant qu'à ces chiffres, il convient d'ajouter deux

commissaires (un par secteur) et cinq inspecteurs principaux essentiellement affectés à des tâches de proximité (+ administration)

L'horaire de travail normal se situe entre 08.00 et 17.00 mais d'autres plages horaires sont couvertes y compris les week-ends et ce, pour aller davantage à la rencontre des besoins de la population notamment en soirée et le samedi.

2.6.1.3. Organisation de la proximité

Traduction en activités - inspecteurs de proximité

Opérationnelles

- ⇒ Exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité au sein de la population, en privilégiant la visibilité des fonctionnaires de police
- ⇒ Détecter les sources d'insécurité ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents
- ⇒ Prêter une attention particulière aux comportements, agissements de certaines personnes à surveiller (libérés conditionnels, malades mentaux, etc...)
- ⇒ Participer à des comités de quartier ou des comités d'accompagnement
- ⇒ Exercer une surveillance aux abords des écoles
- ⇒ Assurer des surveillances dans les quartiers, soit pédestrement ou avec des véhicules lents (vélos)
- ⇒ Participer aux services proactifs
- ⇒ Recevoir les plaintes ou doléances des habitants et y apporter autant que possible des solutions concrètes
- ⇒ Exécuter certaines tâches policières, à portée limitée, nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (reprise de contact avec une victime, apostilles courantes, enquêtes de moralité, enquêtes de résidence,...)
- ⇒ Donner suite à certains appels sollicitant une intervention policière personnalisée **non urgente et à caractère limité**. Par ailleurs, le policier de proximité peut être appelé à se rendre sur place, consécutivement à une demande d'intervention pour en évaluer le caractère ou l'urgence
- ⇒ Surveiller les marchés, les festivités locales
- ⇒ Occuper des postes d'observation dans le cadre d'événements inattendus et demandant une surveillance particulière
- ⇒ Veiller au respect des lois spéciales telles que celles sur le commerce ambulancier, l'environnement, la pollution, l'urbanisme, l'affichage sauvage, la gestion du registre des armes, etc...
- ⇒ Assurer les services d'ordre locaux (manifestations culturelles et sportives, soirées dansantes sous chapiteaux, etc...)

De conciliateur de quartier

- ⇒ Détecter et résoudre des petits conflits naissants ou à naître

- ⇒ La médiation doit être un pilier dans l'exercice quotidien de la mission de l'inspecteur de proximité. Cette médiation doit permettre à court ou moyen terme de détecter la résolution des conflits (notamment de voisinage) pouvant ainsi diminuer le nombre d'interventions judiciaires et les tâches administratives y afférentes.

D'information ou de renseignements

- ⇒ Recueillir tout renseignement utile sur les spécificités et les problématiques intrinsèques d'un quartier
- ⇒ Diffuser l'information générale destinée à la population et aux collectivités locales
- ⇒ Faire remonter les demandes et les attentes locales vers l'autorité ou d'autres services compétents (fonction relais)
- ⇒ Surveillance de l'ordre public et information en temps réel
- ⇒ Détecter toute situation présentant un caractère inhabituel et assurer le relais de l'information vers les autorités administratives, judiciaires et policières et notamment de sécurité, salubrité et tranquillité publique

De partenariat

- ⇒ En partenariat avec d'autres institutions et/ou services (commune, agent de prévention, plateforme de quartier, IDEF, BIPASS,...) détecter les situations conflictuelles et y apporter une médiation réfléchie avec une tendance vers la copropriété de la sécurité des citoyens.

Fonction relais

Quand l'inspecteur de proximité ne parvient pas à résoudre les problèmes qu'il rencontre, il devient un relais orienté soit vers les autres services de police (problématique de police administrative, roulage, judiciaire,...) soit vers les services communaux (CPAS, service des travaux,...) soit vers des services sociaux extérieurs.

Mesure des attentes

Si la police de proximité se veut orientée vers les attentes de la population, elle doit pouvoir détecter celles-ci.

Certains instruments et/ou techniques seront utiles : lecture de la presse, sondages, moniteur de sécurité, analyse des plaintes, participation aux réunions de comités de quartier, comité de parents, d'école, de jeunes...

Une farde par quartier sera tenue et reprendra notamment les coupures de presse intéressantes, un réseau de personnes de contact, la manière de résoudre des petits conflits récurrents.

Qualité de la Proximité

Plus de « bleu » dans la rue ne doit pas seulement s'entendre comme étant un renforcement arithmétique du Personnel.

A cet égard, il s'agit aussi d'avoir le « geste de proximité », c'est-à-dire, de poser le bon geste dans toutes les situations, y compris celles où des jeunes enfants, des personnes à faculté mentale réduite, des personnes âgées,... sont inclus soit comme victimes, soit

comme témoins, soit comme auteurs. Ce point sera développé comme le phénomène prioritaire « interne ».

Accueil

NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité

via infrastructure technique et permanence téléphonique
(247 jours ouvrables x 12 h = **2964** hrs)

Situation actuelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
BEAUMONT	13Hrs - 17hrs	09Hrs - 12Hrs	13Hrs - 17hrs	13Hrs - 17hrs	FERME
SAUTIN	FERME	13Hrs - 17hrs	FERME	09Hrs - 12Hrs	13Hrs - 17hrs
FROIDCHAPELLE	09Hrs - 12Hrs	FERME	09Hrs - 12Hrs	FERME	09Hrs - 12Hrs
CHIMAY	09Hrs - 12Hrs	09Hrs - 12Hrs	09Hrs - 12Hrs 13Hrs - 17Hrs	09Hrs - 12Hrs	09Hrs - 12Hrs
MOMIGNIES	09Hrs - 12Hrs	FERME	09Hrs - 12Hrs	FERME	09Hrs - 12Hrs

Calcul 63 x 50 = 3150 Hrs

Vision

La fonction d'accueil consiste à répondre au citoyen qui s'adresse à un service de police en s'y présentant, en y téléphonant ou par courrier. Les délais doivent être réduits au minimum. Selon les cas, la réponse pourra consister en une réorientation vers un service interne ou externe plus approprié. Il va de soi que dans la zone de police, l'accessibilité permanente du service doit être garantie.

Dans la zone de police Botte du Hainaut, en raison de l'étendue du territoire (plus de 60 Km N/S), **chaque commune** dispose d'un poste de police qui, s'il n'est pas accessible en permanence, garantit, par des mesures techniques d'infrastructure, la possibilité pour le citoyen, d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police. Nous veillons à ce que chaque citoyen, s'il souhaite faire appel à la police locale, reçoive une réponse immédiate et adéquate.

Pour la zone de police Botte du Hainaut, suite aux mesures de réorganisation, en dehors des heures normales d'ouverture, les appels téléphoniques sont, **soit enregistrés sur des répondeurs automatiques** (avec la garantie que le citoyen soit re-contacté dès l'ouverture des bureaux) ou, en cas d'urgence, via le 101 (conformément au protocole d'accord) vers le centre de communication du CIC HAINAUT qui dispatche nos équipes d'intervention.

Il s'agit de la mise en application des principes de disponibilité et d'accessibilité tout en limitant le nombre d'heures de présence aux permanences qui était anormalement élevé.

Les objectifs à atteindre

- ✓ Assurer l'accueil qualitatif de tous les « clients »
- ✓ Assurer le suivi des appels téléphoniques de manière efficiente et rapide.
- ✓ Informer et Orienter la population vers les instances adéquates
- ✓ Réduire le temps d'attente du citoyen lorsqu'il se présente à l'accueil
- ✓ Garantir une prise en charge de chaque personne en toute confidentialité

- ✓ Délivrer les attestations ou documents administratifs de nature policière
- ✓ Durant les hrs de Sv, assurer les liaisons de radiocommunication avec les policiers sur le terrain (« via le dispatching » zonal « Botha 100 »).
- ✓ Durant les heures de services le personnel quel qu'il soit se trouvant dans les locaux doit prendre les communications téléphoniques.

Stratégie d'approche

Dans la zone de police Botte du Hainaut, la fonction d'accueil est organisée dans chaque commissariat et antenne pendant un nombre très significatif d'heures par semaine.

Le délai d'attente du citoyen sera réduit (+/- 5 minutes) par la présence d'un membre du personnel dans chaque commissariat qui déchargera le planton de toutes les tâches secondaires et lui permettra de se consacrer à ses tâches d'audition (confidentialité) et de rédaction.

Lorsque ce délai d'attente s'allonge de manière ostensible et dans le souci de rendre un service de qualité, il sera fait ponctuellement appel à un deuxième planton qui sera détourné de sa tâche initiale (service d'écriture).

Toute personne qui, après la fermeture :

- se présentera physiquement à l'un des cinq commissariats de police, aura la possibilité grâce à un appel gratuit (101) d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police du Centre Intégré de communication de MONS.

- voudra entrer en communication téléphonique avec un service de police de proximité pourra déposer un message à l'attention de son agent de quartier (via répondeurs téléphoniques)

Intervention

Vision

Remarques

Le système d'intervention est ESSENTIEL dans les rouages de fonctionnement de la police locale. L'image de cette dernière est souvent perçue au travers de la façon dont l'intervention est exécutée (rapide, de qualité) ou différée.

Le service intervention requiert un personnel formé et compétent aussi bien en technique et tactique d'interventions qu'en connaissances professionnelles.

Une partie du temps de travail des membres de ce service doit donc être consacré à ces formations théoriques et pratiques.

Les objectifs à atteindre :

L'intervention consiste en un mode d'accessibilité au service de police lorsque ce dernier est appelé pour une intervention policière sur place avec le souhait d'une réponse plus ou moins rapide et de qualité.

La réponse, selon les cas et le contexte (gravité, urgence, nature des faits) sera immédiate ou différée. La priorité est accordée aux appels urgents. Une réponse sera faite dès que possible aux appels moins urgents. Dans ce cas, le requérant sera informé des raisons et des délais.

De même, tant pour des raisons d'optimisation que pour des motifs opérationnels, certaines interventions non urgentes à caractère limité ou particulier peuvent être confiées aux inspecteurs de proximité.

Au vu de l'effectif opérationnel réel, cette tâche sera prioritaire.

Lorsque le service intervention aura récupéré sa capacité effective, il effectuera des missions complémentaires

- Patrouille de sécurisation
- Surveillance générale
- Organisation de contrôles routiers

La disponibilité d'au moins un OPJ et un OPA en permanence est garantie. Pour la zone de police Botte du Hainaut, cette fonction est organisée de manière permanente et un Officier de police administrative et judiciaire est soit sur place, soit contactable et rappelable.

Toute action du service sera orientée vers 3 objectifs à savoir l'efficacité, la réactivité et la compétence.

Apporter une réponse adéquate, dans un délai approprié, à tout appel pour lequel une intervention policière est indispensable sur place.

Porter assistance aux victimes d'infractions, notamment en leur procurant l'information nécessaire et en les réorientant vers un service adapté (SAV, agent de proximité, Justice de paix).

Poursuivre les devoirs judiciaires découlant de l'intervention,

Exécuter des patrouilles orientées (dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de sécurité ou si des problèmes spécifiques surgissent).

Exécuter des contrôles d'initiative ou prescrits (contrôles routiers, lieux à surveiller), voire des devoirs d'enquête à portée limitée (auditions dans le cadre d'enquête en cours, ...),

Formation et recyclage du personnel tant théorique que pratique.

Stratégie d'approche

Le service d'intervention est organisé de manière permanente au sein de la zone de police Botte du Hainaut. Il doit tenir compte :

- Du nombre et du caractère habituel (gravité et urgence) des appels;
- Des contraintes résultant d'une utilisation efficiente des moyens disponibles,
- Des délais d'attente principalement dus aux distances sur le terrain (60 km d'un extrême à l'autre de la zone).

Au niveau de la zone de police, la fonction "intervention" se traduit par la mise en place d'une équipe d'intervention permanente (24h/24), appuyée par une équipe supplémentaire les nuits de WE (du vendredi au dimanche ainsi que toutes les après-midi) afin de pouvoir faire face à une augmentation ponctuelle ou périodique des appels.

Une équipe 07-14 heures issue de la proximité est également prévue en réserve et est engagée ponctuellement (si l'équipe intervention est déjà engagée, présentation de détenus, ...).

La coordination de ces équipes de permanence mobile est actuellement effectuée par 2 INPP opérationnels mais devrait tendre vers l'organisation suivante :

1 INPP non opérationnel - Directeur Interventions

4 INPP opérationnels décentralisés responsables de leur poste respectif à savoir Beaumont, Rance, Chimay et Momignies.

Norme minimale de travail et de fonctionnement : 1 équipe 24h/24 + 1 équipe de pointe 84h/semaine.

Mise en œuvre d'une équipe d'intervention permanente, complétée d'une équipe complémentaire pendant 12 heures par jour en moyenne.

Norme minimale de travail et de fonctionnement : 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine

Mise en œuvre d'une équipe d'intervention permanente, complétée d'une équipe complémentaire pendant 12 heures par jour en moyenne.

Depuis 2010 notre Zone de police a opté pour le système suivant :

Semaine	Week-end
1 équipe 7/14 1 équipe 7/14 (réserve de la proximité) 2 équipes 14/22 1 équipe 22/7	1 équipe 7/14 2 équipes 14/22 2 équipes 22/7 (vendredi, samedi et dimanche)

	7/14	14/22	22/7
Lundi	2	2	1
Mardi	2	2	1
Mercredi	2	2	1
Jeudi	2	2	1
Vendredi	2	2	2
Samedi	1	2	2
Dimanche	1	2	2
TOTAL	12	14	10

Calcul :

$$7/14: 12 \times 2(HO) \times 52 \times 7(Hr) = 8.736$$

$$14/22: 14 \times 2(HO) \times 52 \times 8(Hr) = 11.648$$

$$22/7: 10 \times 2(HO) \times 52 \times 9(Hr) = 9.360$$

TOTAL

29.744

5 INPP et 21 Inspecteurs +/- (3 DAR) sont affectés à cette tâche quasi exclusive. Le WE, les pauses 7-14 heures sont systématiquement assurées par la proximité, ainsi qu'une pause 14-22 heures toutes les 3 semaines. Il convient de souligner qu'actuellement notre ZP est confrontée à une situation extrêmement difficile en raison du nombre

d'indisponibilités dans le service intervention (exemptions partielles de longue durée, formations longues d'un candidat INPP, accidents de travail).

Cette situation temporaire tend malheureusement à s'éterniser.

Le service intervention a néanmoins été amputé de 2 membres. Un inspecteur qui était engagé par la convention de circulation routière muté dans une autre zone de police et non remplacé, ainsi qu'un autre membre muté au service roulage.

Le personnel du service "Intervention" assure également en majeure partie la réalisation du plan zonal de sécurité.

Un commissaire ou un inspecteur principal (tous services confondus) revêtant la qualité d'officier de police judiciaire est systématiquement désigné dans un rôle de garde par semaine complète.

En cas d'événement particulier, il est chargé de descendre immédiatement sur le terrain et éventuellement de reconstituer une équipe avec un inspecteur la semaine, deux inspecteurs le W.E. ou les jours fériés (émanant de leur poste d'origine) contactables et rappelables les nuits de semaine et les matinées de W.E.

Dans l'hypothèse d'un remplacement inopiné ou d'une demande de renfort des équipes sur le terrain (garde d'un détenu, devoirs judiciaires importants...) ce membre du personnel peut être engagé sur décision de l'officier de garde.

En raison des distances très importantes (60 Km N-S), pour diminuer les délais d'intervention et pour accroître l'échange d'informations entre équipes, quatre pôles de départ des équipes d'intervention ont été maintenus en veillant à ce qu'il y ait chaque fois une équipe Nord et une équipe Sud. (BEAUMONT - RANCE pour le Nord et CHIMAY - MOMIGNIES Pour le Sud).

Les Chefs de zone de l'arrondissement judiciaire de Charleroi ont conclu un accord de solidarité en cas de difficultés sur le terrain. Ainsi, une équipe d'intervention par zone pourra être hypothéquée de manière inopinée en cas d'enquête difficile, d'une catastrophe ou d'un événement important dans une zone. Cette solidarité interzonale a déjà fonctionné à de nombreuses reprises à l'entière satisfaction des gens du terrain et des cadres responsables.

Assistance aux victimes

Date d'enregistrement	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé	Description du système de rappel permanent	Capacité sur base annuelle
01/07/08	OUI	OUI	1520 Hrs

Dans bon nombre de situations, la police est amenée à intervenir pour des problèmes où l'aspect social est primordial (différend familial, garde d'enfants, insalubrité,...).

La police constitue un service de première ligne dans la constatation des « situations à risque ».

A ce titre, la prise en charge du problème et son suivi par le service d'assistance aux victimes constitue une première alternative. Dans les autres cas, le rôle de relais vers d'autres organismes et/ou d'information de la police peut constituer une autre possibilité à la prise en charge des problèmes d'ordre social.

L'écoute, le soutien et l'orientation sont primordiaux dans l'attitude des policiers et du service d'assistance aux victimes dans les situations sociales à problème.

La présence d'une psychologue est assurée au sein du service depuis la création de la zone. Celle-ci peut apporter un suivi psychologique et/ou une orientation vers des relais sociaux dans le cadre de certains faits.

Recherche et enquête locale

Date d'enregistrement	Effectif global du corps	Effectif cadre opérationnel	SER membres fixes	Capacité flexible	Capacité sur base annuelle
			Nombre EFT	Nombre EFT	
01/07/08			5	0	7600 Hrs

Le S.E.R est composé d'un inspecteur principal chef de service et de quatre inspecteurs dont un a la qualité d'O.P.J.

Ce qui représente environ 7 % de l'effectif du personnel opérationnel de la zone.

Suivant les normes actuelles KUL revues à la hausse, le SER devrait être augmenté d'un INP.

En terme d'enquêtes, ce service traite en ligne directe avec le Parquet et les Juges d'Instruction, environ 240 apostilles représentant approximativement la rédaction de 750 procès-verbaux judiciaires et autres courriers sortants.

Vu sa spécificité, il lui incombe plus particulièrement de traiter les enquêtes qui nécessitent des moyens ou des compétences particulières ou qui exigent une implication plus contraignante du personnel en nombre ou en durée.

Par sa présence auprès des grandes festivités (boums de jeunes, fêtes importantes, carnivals) et ses contacts réguliers avec les diverses associations, le S.E.R œuvre aussi dans la prévention et la répression des faits repris dans les priorités et lignes de force du Plan Zonal de Sécurité, à savoir la lutte contre les vols, la violence, les stupéfiants et les problèmes liés à la délinquance juvénile.

Il se tient également informé des actions possibles liées aux mouvements sociaux (contact entreprises, agriculteurs, syndicats).

Pour augmenter les chances de réussite dans ses enquêtes, le S.E.R de notre zone a développé une collaboration sans cesse croissante avec les services des zones voisines (zones des 3 Vallées (Couvin) - Lermes (Erquelinnes) - Germinalt (Thuin)), et aussi avec les services judiciaires de la police fédérale (P.J.F. - CIA -Laboratoire de la police scientifique- ...)

Depuis quelque temps déjà, la recherche de collaboration du S.E.R s'est étendue outre frontière. En effet, des réunions informelles et même officielles sont organisées régulièrement de part et d'autre de la frontière afin d'enrayer la criminalité itinérante qui est chose courante pour nos zones frontalières.

Informé de cette collaboration efficace, le Parquet de Charleroi (en la personne de Monsieur le Premier Substitut du Procureur du Roi POTVIN) a désiré s'associer à cet échange d'informations. Aussi, des rencontres entre nos services de recherches respectifs sont organisées et présidées par le Parquet de Charleroi pour ce qui est des enquêtes spécifiques destinées à enrayer la prolifération, le commerce, l'importation et l'exportation des produits stupéfiants, mais aussi dans les vols de métaux et les vols importants de cigarettes dans les commerces.

Ces rencontres et contacts réguliers permettent à nos enquêteurs belges et français d'être informés en permanence sur les déplacements de zones criminogènes voire même des personnes ciblées qui oeuvrent de part et d'autres de notre frontière.

Des opérations de contrôle conjointes sont régulièrement organisées de même qu'un échange permanent d'informations relatives à l'organisation et la mise en place des services sur le terrain. Ce qui permet au personnel en action de bénéficier des connaissances et de la logistique de son homologue belge ou français.

De plus, le fait de pouvoir informellement consulter en direct la banque de données du pays voisin est un atout supplémentaire pour la lutte contre les malfaiteurs potentiels.

Le SER assurera la recherche, tant proactive que réactive, des auteurs de faits répréhensibles graves en collaborant étroitement avec les zones voisines et avec la P.J.F.

La capacité de recherche locale sera essentiellement prestée au sein de ce service.

Les domaines spécifiques suivants sont mis en exergue :

- Vols
- Targetting: travail en liaison avec la PJF et le Parquet
- Criminalité violente : car-jacking, agression, VMA
- Jeunesse
- Toxicomanie
- Ordre public (recherche de l'information)
- TEH
- Economique et financier
- Homicide
- Audition TAM
- Protocole
- Passerelle Info/France

Maintien de l'ordre public

Système de permanence	OPA	OUI	Dans un accord de coopération interzonal	OUI
		NON		NON
Date d'enregistrement	OPJ	OUI		OUI
		NON		NON
01/07/08				

A l'exception de manifestations ludiques voire festives, généralement prises en charge par le service de proximité, la zone ne connaît pas de manifestation pouvant nuire à l'ordre public.

Toutefois, le SER reste à l'écoute du monde agricole, patronal, ouvrier et syndical en collaboration avec la P.J.F.

Au niveau du renfort vers le fédéral (HyCap), ce sont indifféremment les services intervention et de proximité qui fournissent le personnel. **12** membres du personnel sont formés et complètement équipés.

Circulation routière

Outre nos actions de contrôle et de régulation du trafic, la zone BOTHA s'investit dans d'autres domaines ayant trait à la sécurité routière :

- ◆ participation aux débats et aux prises de décisions en ce qui concerne les plans de mobilité locaux;
- ◆ accord de coopération avec la police de la route;
- ◆ accord avec les autres zones voisines pour le contrôle des grands axes.
- ◆ formation dispensée dans nos écoles primaires.

A côté de ces éléments, il faut aussi relever notre participation pour l'exécution :

- ◆ de mesures suprazonales mises en oeuvre par le DirCo (FIPA);
- ◆ des missions à caractère fédéral (TACO...);
- ◆ des missions de renfort et d'aide aux zones voisines
- ◆ Des attentes et besoins émis dans ses plans d'action par la PJF CHARLEROI (criminalité itinérante, TEH et stups)
- ◆ Des missions d'encadrement d'épreuves sportives (courses cyclistes, circuit vitesse...)

AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Fonction technoprévention

Date enregistrement des données	Composition du service	Capacité sur base annuelle
31/05/2008	1 fonction non exclusive)	150 heures

Conformément à notre PZS 2005-2008, la fonction techno prévention a été introduite dans notre organisation par la formation de plusieurs conseillers. Les vols qualifiés habitations s'avèrent être à nouveau une de nos priorités dans le plan actuel. Ces missions concernent les vols qualifiés dans les immeubles en général.

- la sensibilisation des collègues ;
- la prévention générale par des conseils lors de domiciliations ;
- la campagne police veille ;
- les revisites ;
- la participation à des campagnes d'information, des salons...

Le principal partenaire en matière de technoprévention est le SPP (Prevnet) avec qui les membres du personnel entretiennent les meilleurs contacts.

Une assemblée générale de l'ensemble des « techno préventionnistes » de la Province du HAINAUT a été organisée à CHIMAY et a rencontré un vif succès.

Conseillers en mobilité

Deux conseillers en mobilité ont été formés pour aider la zone et les communes à élaborer des règlements complémentaires en matière de circulation.

Ces conseillers sont régulièrement consultés pour des travaux de voirie au sein des communes.

MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Directives contraignantes	Contribution
MFO 1 - police des cours et tribunaux, transfèrement des détenus et maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeutes ou de troubles	Appui latéral ou à d'autres zones
MFO 2 bis - gestion de la capacité en personnel et octroi de renfort par la police locale lors des missions de police administrative	Notre ZP doit pouvoir fournir 7 policiers tous grades confondus. Actuellement, 12 fonctionnaires de police sont formés HYCAP
MFO 3 - gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative	Formation continuée en interne relative à la MFO3. Mise à disposition du personnel sur le réseau intranet de tous les formulaires utiles en la matière. CD rom MFO3 et Guide d'intervention sur le terrain (GIT) disponible sur le réseau informatique ISLP. Rédaction de diverses notes et directives en interne. Mise en place des procédures relatives à la collecte et au traitement de l'information en matière de police administrative. Bureau judiciaire composé de 2 gestionnaires fonctionnels qui garantissent la qualité et la rapidité de la BNG.
MFO 4 - missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée	Enquêtes de moralité sur base d'apostilles du Parquet - Sécurisation des points d'arrêts et du transport de valeurs, appui ponctuel à la demande de la Police fédérale ou des organismes financiers.
MFO 5 - missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers	Impact peu significatif - Appui ponctuel à la demande des autorités.
MFO 6 - fonctionnement et organisation des carrefours d'information de l'arrondissement (CIA)	Mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la zone (protocole d'accord IPOG-PIPOG). Alimentation de la banque de données relatives aux vols qualifiés et tentatives dans habitation : plan d'action DIRCO.
Directive du Ministre de la Justice du 20 février 2002 relative à la répartition des tâches, à la collaboration et l'intégration entre la police locale et fédérale en matière de missions de police judiciaire	Protocole d'accord signé avec le niveau fédéral relatif à la répartition des tâches par domaine et appui possible entre la police locale et la police fédérale sur l'arrondissement judiciaire. Protocole d'accord entre la zone de police et le SJA Charleroi en matière de gestion des indicateurs, de gestion de l'information et des techniques particulières de recherche. Protocole d'accord relatif à la coordination des missions de police judiciaire - Fonctionnaire de liaison local.
Fonctionnement du C.I.C. - Astrid	Un homme détaché au CIC HAINAUT venant de CHIMAY

Opération FIPA	La zone de police participe à environ 4 opérations FIPA par an
Opérations TACO	La zone de police participe à 4 opérations TACO (contrôle transport routier) en collaboration avec les services fédéraux
Coopération transfrontalière	<p>La zone procède à un échange mensuel de personnel avec la Compagnie de la Gendarmerie Française d'AVESNES.</p> <p>Des réunions trimestrielles de coordination sont organisées au niveau de la compagnie et des groupements de Brigade pour les échanges d'informations.</p> <p>Semestriellement ou lorsque la nécessité se fait sentir, le SER se réunit avec les brigades de recherche de la Gendarmerie Française.</p>

CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

L'approche intégrée est une réalité au sein de la zone de police, c'est pourquoi notre zone s'inscrit dans la réalisation des plans d'action de la PJF CHARLEROI en fonction des besoins exprimés.

Les priorités retenues dans le plan national de sécurité seront abordées au sein de la zone de police de manière plus détaillée si le phénomène est rencontré au sein de la zone de police.

Le Directeur coordonnateur d'arrondissement a synthétisé la situation de l'arrondissement de CHARLEROI et la position des autorités quant à la priorité accordée par chacun en regard des phénomènes retenus par le PNS 2012-2015.

Le Dirco a précisé l'implication de chaque service de police fédérale (PJF - DCA - CIA) et a sollicité une contribution escomptée des zones de police en regard de tous les phénomènes du PNS.

Il compte également développer un projet de déploiement des forces sur le terrain pour réagir à une épidémie de vols (criminalité itinérante) ou à une émergence d'un phénomène particulier.

Sur base d'un plan d'action pour l'arrondissement, une participation des zones est escomptée aux différentes FIPA mises en oeuvre par la DCA.

Pour tous les phénomènes du PNS, notre zone maintiendra un état de vigilance permanent et pour tous ceux qui sont présents, notre zone fournira la contribution escomptée telle que sollicitée par le Dirco.

MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Sans objet

2.6.2. La mise en œuvre du fonctionnement interne

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

La politique au sein de la zone de police est de favoriser au maximum les choix de carrière de tous les collaborateurs, pour autant que ceux-ci soient exprimés.

En ce qui concerne la politique de recrutement, le conseil de police a fixé une limite budgétaire et le cadre doit rester dans cette limite.

Chaque recrutement est anticipé au moins 8 mois à l'avance. Il s'agit du temps écoulé entre le désir de recruter lié aux départs naturels (retraite) et la présence effective de la personne recrutée.

Nous sommes tenus par les cycles de mobilité.

Une approche globale des attentes des collaborateurs a été réalisée au sein de la zone de police par le stress team de la police fédérale (payant !). Chaque membre du personnel a reçu un formulaire anonyme.

Chaque membre du personnel a la possibilité de se perfectionner dans un domaine précis pour autant que la zone soit également demandeuse. Personne au sein de la zone ne bénéficie d'une position unique, c'est ainsi que chaque fonction un peu spécifique peut être remplie par deux ou trois personnes.

Chacun peut non seulement se former dans la matière de son choix, dans les limites permises par la direction, mais peut également se spécialiser dans d'autres domaines.

La présomption d'innocence est appliquée vis-à-vis des collaborateurs qui font l'objet de plainte. En cas de faute, le dossier est traité en toute confidentialité.

En ce qui concerne les remerciements reçus ceux-ci font l'objet d'une valorisation par l'intermédiaire d'une note d'encouragement adressée au membre du personnel et versée dans le dossier personnel.

MANAGEMENT DES MOYENS

La zone de police fonctionne dans les limites budgétaires fixées par le conseil de police.

Les achats sont programmés et un plan d'investissement notamment au niveau du charroi est mis en place. Un suivi permanent des dépenses est assuré par l'aide-comptable.

Le parc informatique (neuf) est très développé et les liaisons vers les différents sites sont accélérées par une connexion à la fibre optique entre BEAUMONT, RANCE et CHIMAY.

Notre zone s'est dotée d'un système d'archivage informatique des PV particulièrement performant.

AUTRES MOYENS

<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 7 postes radio ASTRID fixes <input type="checkbox"/> 8 postes radio ASTRID mobiles <input type="checkbox"/> 50 postes radio ASTRID portables <input type="checkbox"/> 20 GSM <input type="checkbox"/> 8 Fax <input type="checkbox"/> 75 PC <input type="checkbox"/> 15 PC Portables <input type="checkbox"/> 8 HK (UMP) - armes collectives <input type="checkbox"/> 1 Commissariat mobile <input type="checkbox"/> 1 radar répressif <input type="checkbox"/> 10 poteaux fixes (radar répressif) 3 installés et 7 en cours d'installation. <input type="checkbox"/> 12 radars préventifs solaires <input type="checkbox"/> 11 panneaux fantômes piétons solaires <input type="checkbox"/> 1 radar préventif sur remorque <input type="checkbox"/> 1 radar préventif sur trépied <input type="checkbox"/> deux radars préventifs fixes en mobilier urbain 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 12 Combis <input type="checkbox"/> 16 véhicules de Police <input type="checkbox"/> 15 véhicules banalisés dont 2 radars répressifs embarqués sur véhicule anonyme <input type="checkbox"/> 3 motos HONDA Deauville 650CC équipées <input type="checkbox"/> 5 équipements complets pour motards <input type="checkbox"/> 1 cyclomoteur <input type="checkbox"/> 48 gilets pare-balles individuels <input type="checkbox"/> 48 paires de menottes à charnière <input type="checkbox"/> 48 matraques <input type="checkbox"/> 2 vélos de quartier et 2 VTT <input type="checkbox"/> 1 analyseur de trafic <input type="checkbox"/> 2 banksys <input type="checkbox"/> 1 système de vidéo surveillance pour chaque commissariat <input type="checkbox"/> 54 pistolets Smith & Wesson <input type="checkbox"/> 16 harnais porte-plaque contre armes de guerre
---	---

MANAGEMENT DES PROCESSUS

L'approche intégrée est primordiale quant à la lutte contre la criminalité en général mais aussi pour le fonctionnement harmonieux en interne. De plus, vu la taille de la zone de police, il y a lieu de veiller à l'établissement de protocoles de collaboration avec nos partenaires privilégiés mais également de ne pas perdre de vue de toujours aborder les phénomènes par des actions partenariales transversales.

Les mesures de suivi fédérales étant décalées dans le temps, il y a lieu de définir des procédures en interne afin de détecter et de réagir dans les plus brefs délais à un phénomène émergent ou en recrudescence.

Les études quantitatives et qualitatives étant réalisées principalement par nos partenaires de la

police fédérale, il y a lieu de veiller à une transmission la plus exhaustive possible du résultat des informations sollicitées et de toujours les lier à nos objectifs opérationnels.

Nous nous efforçons néanmoins de communiquer au départ de nos multiples obligations légales et réglementées sous divers canaux, des procédures de réalisation concrètes. Ceci vise, bien entendu, à ce que chacun, quel que soit son grade, sa fonction ou sa place au sein de l'organisation puisse être conscient de son rôle et des attentes fondées sur sa personne.

Lorsque la matière est particulièrement complexe, des formations sont organisées et dans la mesure du possible, un dossier d'agrément est introduit auprès de l'académie de police avec laquelle nous travaillons habituellement.

Nous nous sommes efforcés d'inventorier, sans pouvoir être totalement exhaustifs, les différents processus identifiés au sein de notre zone. Ceux-ci sont traduits en directives et sont classifiés selon les trois axes classiques que sont :

- les processus primaires : procédures d'arrestations judiciaires et administratives, gestion des objets trouvés, procédure de gestion de la surveillance des maisons inoccupées, réalisation des signalements urgents et des avis urgents de recherche, gestion des saisies judiciaires... ;
- les processus d'appui : procédure de contrôle de qualité des procès-verbaux, procédure de gestion des suites d'enquêtes urgentes réceptionnées par fax à la permanence zonale, méthodologie de gestion des mesures à prendre permanentes et non permanentes, gestion de l'enregistrement et du traitement des apostilles, procédure de gestion et attribution des congés, contrôle de suivi des PV et apostilles mensuellement, suivi des personnes libérées sous conditions sous les divers régimes existants, gestion des séances T.T.I...;
- les processus de gestion : procédure d'évaluation, procédure de commande de matériel d'équipement et pièces d'uniforme, gestion de la documentation, suivi du matériel en usage au sein du département "interventions"...

2.7. Coopération

2.7.1. Coopération policière inter zonale, supra locale et internationale

La zone de police a conclu différents protocoles d'accords avec les zones voisines (voir liste ci-dessous) et la Police Fédérale.

Inventaire des protocoles

- Protocole d'accord signé entre le Comité Permanent et les services de la police locale signé le 05/11/2001.
- Protocole de suivi psychologique des agents (2002).
- Protocole de mise à disposition des chambres de sûreté signé le 03/05/2002 avec la ZP Châtelet.
- Protocole de relations avec la presse émis par le Dirco et les différentes zones de police (2002).
- Protocole d'accord pour les Fonctionnaires de Liaison Locaux signé le 27/05/2002 entre M. DORAENE et l'ancien CDP MANON.
- Gestion Indic/Info et techniques particulières de recherche émis par la Police Fédérale en date du 17/06/2002.
- Appui logistique proposé par la Police Fédérale en date du 19/07/2002.
- Protocole pour la Campagne de sécurisation (25/03/2003).
- Convention de mise à disposition de la Chambre de Sûreté (25/03/2003 et 03/04/2003).
- Protocole d'accord relatif à la collaboration entre le TEC, les zones de Police et le Service de Coordination et d'Appui de l'arrondissement Judiciaire de Charleroi (2004).
- Protocole d'accord relatif à la Cellule d'Enquête Spéciale de l'Arrondissement de Charleroi – 11/10/2004.
- Protocole de collaboration relatif à l'appui mutuel dans le cadre du partage de ressources entre les Chefs de zones et le DirCo en date du 20/01/2005.
- Protocole d'appui logistique conclu entre les autorités de la ZP Botha et la Police fédérale représentée par le DGMM et le DirCo (31/01/2005).
- Protocole local CIA Charleroi (01/03/2005).
- Convention multiservices entre les Zones de police des 3 Vallées, Hermeton et Heure, Flowal et Botha (01/09/2005)
- Convention sécurité routière entre le DirCo, le CDP BRIHAYE et le CDP MANON (29/11/2005).
- Protocole de collaboration entre les services des ZP locales Botha et Hermeton et Heure (2006).
- Matières Tâches JUD – SER entre le Dirco, le DirJud, le PR Botha, la ZP Lermes, la ZP Binche et la ZP Anderlues (2007).
- Répartition tâches en matière criminelle par le PR Charleroi (06/09/2007).
- Coopération assistance policière aux victimes signé le 13/09/2007 avec les ZP Germinalt et Lermes.
- Protocole d'accord Site Eau d'Heure signé le 21/09/2007 entre les ZP Botha et Hermeton et Heure.
-

De plus, une coopération policière est conclue avec la Gendarmerie Française sans être formalisée par un protocole. Cette collaboration porte sur des échanges physiques de policiers, sur des réunions au niveau direction, sur des réunions au niveau des SER et des brigades de recherche et sur des activités sportives ou amicales.

Une fois tous les trois mois, une réunion de direction (+SER et Brigade de recherches) est organisée pour évaluer les échanges et pour échanger les informations policières.

2.7.2. Autre type de coopération – protocoles avec partenaires **non policiers** et tiers

Protocoles et convention entre ZP et services ou organismes extérieurs (liste non exhaustive)	
Convention pour le soutien et le suivi psychologique des agents de la police locale et le SPAP (Service Provincial d'Aide aux policiers, pompiers, protection civile... de la Province de Hainaut)	Les 9 ZP et le SPAP
Réunions bimensuelles de la proximité avec l'administration communale de BEAUMONT en matière de prévention (depuis 2005) avec tous les acteurs sociaux	BEAUMONT
Protocole entre les communes et la police de l'environnement visant une gestion optimale de la délinquance environnementale	DPE
Conventions avec une administration communale en matière de mise à disposition de personnel au profit de la zone de police	CHIMAY
Sanctions administratives - Elaboration et application d'un règlement ZONAL pour toutes les communes	Fonctionnaire sanctionnateur à MONS pour toutes communes sauf BEAUMONT qui a son propre sanctionnateur
Collaborations avec les différents services d'inspection sociale, l'ONEm, les douanes et accises....	Plusieurs contrôles ont été opérés sur le terrain - participation du Chef de Corps à la réunion mensuelle de la cellule arrondissement avec Mr l'Auditeur du Travail.
Services de secours - Protocole d'intervention et d'appui mutuel	BEAUMONT et CHIMAY
Etablissements hospitaliers - Prise en charge garantie (24 hr) des femmes battues de l'ensemble de la ZP même en l'absence de soins à prodiguer.	Centre de santé des Fagnes à CHIMAY
Protocole avec entreprises ou services privés (ex fourniture d'électricité)	En partenariat avec les communes de la zone, adhésion à une centrale d'achat d'énergie

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Extraits de l'ISLP Admin

Libellé	Heures en 2012
QUARTIER - Proximité	8878
ACCUEIL	
Accueil zonal et local	5490
INTERVENTION	29293
SER	7404
ASSISTANCE AUX VICTIMES	1628
SERVICES D'ORDRE	
Fédéral (Hycap)	165
Autres zones	51
Local	1915
Rappels (OPA-OPJ-SER-garde détenus)	319
DIVERS	
Administration	18250
Tirs	665
Écritures + apostilles (non repris dans le total)	18493
Gestion logistique (et informatique)	6485
Activités sportives (St NICOLAS)	132
Activités syndicales	243
Congés	31399
Exemptions Maladies et accidents du travail	14499
Formations et réunions	2469
TOTAL	129 285
Plan d'action et patrouille	
Circulation routière	2207
• Alcool au volant	234
• Fautes graves	785
• Radar (avec interception)	8
• Radar (sans interception)	62
• Ceintures	20
• Gsm au volant	27
• Stationnements gênants	52
• Contrôles véhicules	100
• Contrôles poids lourds	28
• Ecoles	891
Vols	3286
• Patrouilles sécurisations	2936
• Surveillance barrage	171
• Police veille	112
• Conseil technoprévention	67
Jeunesse	39
RGP (Règlement général de Police)	27
Stups	10

Commentaires

Les chiffres présentés ci-dessus sont ceux de 2012.

79 EFT (Equivalent Full Time) sont employés dans la zone de police soit une capacité théorique disponible égale à **120.080** heures.

A noter que **7.722 heures supplémentaires** ont été comptabilisées en 2012 soit une capacité équivalant à 5 membres du personnel

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Malgré les efforts consentis de 2009 à 2012, nous constatons un statu quo de la plupart des phénomènes prioritaires.

La présence policière sur le terrain, la mise en œuvre de plans d'actions prévus et la qualité de la recherche ont, dans une large mesure, apporté des résultats significatifs tant au niveau préventif qu'au niveau répressif avec notamment l'arrestation de plusieurs dealers locaux importants en matière de stupés ainsi que la mise sous les verrous d'auteurs de nombreux vols qualifiés dans la Zone.

Néanmoins, une meilleure maîtrise ne signifie pas une maîtrise totale et les enjeux sont toujours à l'avant-plan.

Le Conseil Zonal de Sécurité avait établi, pour les années 2009 à 2012, les priorités et objectifs suivants :

LIGNE DE FORCE N° 1 : Insécurité routière – lutte contre les causes d'accidents **avec lésions corporelles**

La vitesse en agglomération et dans nos villages est la cause d'un réel sentiment d'insécurité au sein de la population et de nombreux accidents.

L'objectif stratégique était de lutter contre les causes réelles d'accidents mortels et LC.

- ❖ l'alcool et/ou les drogues au volant
- ❖ les excès de vitesse (notamment en agglomération)
- ❖ le port de la ceinture de sécurité
- ❖ les comportements agressifs dans la circulation
- ❖ le GSM au volant
- ❖ les mobylettes trafiquées
- ❖ le contrôle des assurances en responsabilité civile
- ❖ le bruit causé par les véhicules

L'achat de radars préventifs et d'un radar répressif a largement contribué à réduire cette vitesse.

La prévention était le maître mot mais elle a atteint ses limites.

- ⇒ *Diminuer le nombre d'accidents en ciblant l'une des causes principales de ceux-ci et du sentiment d'insécurité routière (gravité et conséquences dommageables des accidents)*
- ⇒ *Sensibiliser les personnes circulant sans assurance au risque de contrôles accrus et aux conséquences matérielles liées à leur situation. Il convient de noter que le lien automatique du contrôle DIV avec le contrôle technique est une avancée très positive ; reste à finaliser le lien avec les assurances pour permettre à nos services sur le terrain une efficacité encore plus marquante.*

LIGNE DE FORCE N° 2 « les atteintes à la propriété »

Vols qualifiés habitations

- ⇒ *Stabiliser le phénomène et si possible le réduire*

Ce phénomène est toujours présent notamment à cause des bandes itinérantes plus difficiles à détecter et à cause des secondes résidences qui sont inoccupées durant de longues périodes.

Une cellule « technoprévention » a été mise en place et elle participe au réseau de technoprévention mis en place par le S.P.P.

Vols dans véhicules

Le phénomène n'a jamais été combattu comme tel ; nous enregistrons des chiffres similaires d'année en année. La plupart sont des vols d'usage où le véhicule est rapidement retrouvé.

L'environnement

Les activités principales liées à ce phénomène ont été principalement axées vers la formation étant donné que personne n'était formé au sein de la zone pour lutter contre le phénomène.

La surveillance du site des Barrages de l'Eau d'heure en période estivale

LIGNE DE FORCE N° 3 Jeunesse

La zone de Police s'est investie dans les problèmes liés à la jeunesse délaissée et oisive, notamment l'absentéisme scolaire, les fugues, la drogue à l'école et le racket. La jeunesse est maltraitée et abusée notamment dans le milieu parental ou scolaire.

Des partenariats sont définis avec d'autres services comme l'enseignement, les centres PMS, Oxyjeune, les CPAS....

LIGNE DE FORCE N°4 Les incivilités

Ce phénomène se justifiait au nombre croissant d'interventions.

Sous cette dénomination seront abordés tous les problèmes liés aux infractions prévues dans le code de civilité (Règlement Général de Police) ainsi que toutes les infractions relatives à la violence de rue, aux agissements des bandes de jeunes, aux dégradations en tout genre sur la voie publique et nos objectifs étaient de lutter contre tous les actes qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement, à la sécurité publique et à la tranquillité de la population. Ce travail

est effectué tous les jours par les policiers et les communes ont engagé des agents constatateurs. Le nombre de faits repris dans les statistiques ICAL ne sont pas représentatifs.

LIGNE DE FORCE N°5 La lutte contre le trafic local de stupéfiants

Les actions menées envers les dealers nous ont permis de constater que de nombreux français venaient s'approvisionner dans la région de CHARLEROI. Ce phénomène est réel ; outre les consommateurs locaux, les villes de BEAUMONT et CHIMAY sont devenues des lieux de passage.

Il est clair que les chiffres ne représentent pas la réalité du phénomène (le chiffre noir en la matière est important).

C'est un phénomène prioritaire pour lequel « plus on creuse, plus on trouve ! »

Néanmoins, ce phénomène est largement pris en compte également par les PJF Charleroi car le trafic dépasse largement notre zone de police.

Dans le domaine « service et fonctionnement policier » :

- **Fonctionnement intégré**

⇒ Développer le flux des informations entre les services de police et au sein de la ZP

⇒ Assurer la qualité de l'alimentation de la BNG et des CIA

⇒ Développer la télématique et la communication par le biais du projet ASTRID

⇒ Continuer à développer l'appui entre le niveau fédéral et le niveau local ainsi qu'entre les zones de police par le biais des protocoles d'accord

- **Fonctionnement managérial**

⇒ Exercer un management par la qualité impliquant une approche planifiée sur base d'objectifs mesurables avec instauration de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, uniformes et intégrés (Intégration progressive des outils EFQM pour avoir une image correcte de l'organisation et la faire évoluer positivement dans le temps)

⇒ Viser l'efficience et l'optimisation des moyens en personnel

⇒ Développer les moyens logistiques, le charroi et surtout les infrastructures pour améliorer de manière significative les conditions de travail du personnel dans les limites budgétaires octroyées

⇒ Améliorer de manière significative les canaux internes de communication

Les données chiffrées sont reprises en annexe.

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

CHOIX DES OBJECTIFS ZONAUX & ARGUMENTATION

1. APPROCHE

Le choix des priorités locales s'est fait sur base de la présentation aux membres du conseil zonal de sécurité et chaque niveau, local et fédéral, chaque autorité, administrative et judiciaire, a tenté d'équilibrer ses attentes par rapport à sa politique de sécurité et par rapport aux contraintes dont il est question ci-dessous.

2. CONTRAINTES

On ne peut s'attaquer en même temps à tous les phénomènes d'insécurité. Le conseil zonal a été contraint d'établir un équilibre et de réaliser des choix par rapport aux capacités disponibles et aux attentes de toutes les parties prenantes.

Afin d'optimiser les efforts et d'éviter une dispersion de la capacité, le conseil zonal de sécurité de la zone de police Botte du Hainaut a décidé de limiter l'action des forces de police à QUATRE lignes de force. Parmi celles-ci, la SECURITE ROUTIERE a été d'office choisie, compte tenu des contraintes imposées par les ministres concernés afin de justifier dans le détail, l'octroi de la subvention annuelle. De plus, celle-ci revient d'office comme la plus importante dans les attentes de la population

3. METHODOLOGIE

Le lecteur trouvera, ci-après, des tableaux synoptiques qui reprennent les choix stratégiques de priorités (externes) dans le domaine «sécurité et qualité de vie »

Chaque tableau inventorie, entre autres, les priorités (et points d'attention particulière) du précédent plan zonal de sécurité ainsi que les sources qui ont contribué à leur détermination. Ces tableaux sont, ensuite, complétés par une évaluation des priorités.

Enfin, le choix quant aux priorités retenues est effectué sur base de ce travail d'analyse

<p>Plan national de sécurité 2012 – 2015 Les 10 phénomènes de sécurité prioritaires :</p>	<p>Philosophie relative à la politique de sécurité intégrale et intégrée énoncée Partie I du PNS</p>	<p>Priorités du Parquet de Charleroi Les 10 phénomènes de sécurité prioritaires :</p>	<p>Priorités et points d'attention particulière du PZS PZS 2009-2012</p>
<p>Les vols à main armée ;</p> <p>La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun ;</p> <p>Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et la vente de stupéfiants (dealing) ;</p> <p>Le trafic illégal des armes à feu ;</p> <p>Le terrorisme ;</p> <p>La violence intrafamiliale ;</p> <p>La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains ;</p> <p>La criminalité informatique ;</p> <p>La fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;</p> <p>Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.</p>	<p>La mission principale de la police est de contribuer à une société sûre et viable.</p> <p>Concrètement, la police intégrée contribuera, ensemble avec de nombreux autres partenaires, à la réalisation des objectifs de politique suivants :</p> <p>Une gestion de l'espace public par une gestion des informations de police administrative par le biais de Palt.</p> <p>Une contribution à l'approche des nuisances</p> <p>Une gestion négociée de l'espace public, en particulier dans les grandes villes.</p> <p>Une approche de la sécurité routière par une contribution à la mise en œuvre des recommandations des Etats généraux de la sécurité routière.</p> <p>Une augmentation de la visibilité</p> <p>Un maximum d'accord de coopération.</p> <p>Une approche par projet et par partenariats des phénomènes de criminalité, davantage orientés vers les groupes d'auteurs.</p> <p>Un appui qualitatif et un fonctionnement intégré optimal.</p> <p>Une coopération policière internationale intensifiée, inscrite dans le processus décisionnel européen et international</p>	<p>Les vols à main armée ;</p> <p>La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines ;</p> <p>Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants (dealing) ;</p> <p>Le terrorisme ;</p> <p>La violence intrafamiliale et la violence contre les femmes ;</p> <p>La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains ;</p> <p>La criminalité informatique ;</p> <p>La fraude, en particulier la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets ;</p> <p>Les effractions dans les habitations et autres bâtiments.</p>	<p>1. Sécurité routière</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse excessive et inadaptée - conduite en état d'imprégnation alcoolique - conduite sous l'influence de drogues ou autres substances - ceinture de sécurité et autres dispositifs de protection - transport de marchandises et de personnes - stationnements gênants et dangereux - agressivité dans la circulation - accidents durant le week-end - défaut d'assurance - bruits des véhicules <p>2. Délits contre les propriétés, sont compris dans cette priorité, tous les types de vols, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> - vols qualifiés dans les habitations - vols à main armée et/ou violence dans les entreprises et petits commerces - vols sur la voie publique dont vols avec arrachage - vols de, dans et sur véhicules <p>3. Consommation et le trafic de drogue (idem dans le milieu scolaire).</p> <p>4. Faits à connotation famille (atteinte à l'intégrité physique et morale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - différends intrafamiliaux avec ou sans coups - différends intraconjugaux avec ou sans coups - fugues et disparitions - la délinquance juvénile <p>5. Les incivilités</p>

Priorités PJF	Priorités DCA	Evaluation du PZS 2009/2012, à la date du 31/08/2013	Priorités retenues pour le PZS 2014/2017
<p>Vols à main armée à caractère organisé (définition DJB) ;</p> <p>Trafic d'armes (lourdes) ;</p> <p>Bandes itinérantes ;</p> <p>Patrimoine.</p>	<p>Intégration des priorités du PNS dans l'élaboration des PZS ;</p> <p>Participation active des ZP au fonctionnement intégré de la police structurée à deux niveaux en visant l'amélioration du service rendu à la population et/ou à la réalisation d'économie d'échelle notamment par la recherche de partenariats, échanges, collaborations et synergies.</p> <p>Accomplissement par les ZP des missions à caractère fédéral prévues aux articles 61 et 62 de la LPI et du rendre compte au Directeur Coordinateur administratif.</p> <p>Accomplissement par les ZP des missions propres en matière d'information de police administrative tel que prévu par la circulaire MFO3.</p> <p>Participation des ZP aux plateformes d'arrondissement pour améliorer l'approche de la lutte contre certains phénomènes criminels ou d'insécurité manifestes (vols de métaux, VQH, radicalisme, roulage)</p> <p>Planification d'urgence des ZP</p> <p>Priorité de l'Autorité administrative Botha</p> <p>Les dégradations et incivilités ;</p> <p>La criminalité contre les biens ;</p> <p>Les atteintes aux personnes y compris les VIF ;</p> <p>Les stupéfiants et l'alcoolisme ;</p> <p>La circulation routière.</p>	<p>Cfr. : le chapitre relatif à l'évaluation du PZS 2009/2012, ci-dessus</p> <p>Les statistiques ICAL de la ZP Botha</p>	<p>Dans la philosophie de l'approche intégrée, la ZP s'orientera (PA) vers des problèmes de sécurité locale et dans une moindre mesure (OO) vers certaines formes organisées de criminalités.</p> <p>Les atteintes aux biens ;</p> <p>Les VQH, Les vols avec violences, Les vols de et dans véhicules Les dégradations,</p> <p>Les faits à connotation famille ;</p> <p>Les VIF, physiques, psychologiques, économiques et sexuelles,</p> <p>Les drogues, la détention, la consommation et la vente sur le plan local,</p> <p>La sécurité routière ;</p> <p>La vitesse excessive, La conduite en état d'imprégnation alcoolique, La conduite sous l'influence de drogues ou autres substances, La ceinture de sécurité et autres dispositifs de protection, Les stationnements gênants et dangereux L'agressivité dans la circulation Les accidents Le défaut d'assurance Les délits de fuite</p> <p>Points d'attention particuliers :</p> <p>L'insécurité dans les centres villes de Chimay et de Beaumont</p> <p>Les incivilités</p>

3.2.2. PHENOMENES NATIONAUX NON REPRIS PAR LA ZONE DE POLICE Botha (art. 37 LPI)

3.2.2.1. Terrorisme

Pas de fait sur le territoire de la zone.

Le SER est cependant chargé, en collaboration avec la P.J.F., de la surveillance des sympathisants à des mouvements terroristes qui pourraient se trouver sur le territoire de la zone.

3.2.2.2 Grande criminalité financière économique

Seules les enquêtes et recherches (SER) locales confiées par le Procureur du Roi sont exécutées sur base d'un plan de répartition avec la P.J.F. bien accepté.

Un membre du personnel suit les formations dans ce domaine et est assez motivé.

3.2.2.3 Criminalité informatique grave

Pas de faits significatifs sur le ressort de la zone et pas de personnel suffisamment formé.

3.2.2.4 Criminalité environnementale grave

Pas de faits significatifs. Néanmoins, la protection de l'environnement se retrouve au niveau du 5ème phénomène retenu à savoir les incivilités.

3.2.2.5 Atteintes à l'intégrité physique (non familial)

En fait, il s'agit pour une grande proportion de coups et blessures sur la voie publique. Ce phénomène reste donc important à divers niveaux ; interventions des forces de l'ordre, climat d'insécurité,... Même s'il est assez difficile d'organiser des actions de prévention, de dissuasion ou autres plans d'attaque du phénomène, il reste une réalité présente et difficile à limiter.

Néanmoins, un plan d'action en rapport avec les délits contre l'intégrité physique est presque impossible à mettre en oeuvre parce que ce phénomène aux contours diffus présente un spectre spatio-temporel trop large. De plus, les dimensions humaines et psycho-sociales rendent difficile l'approche préventive de ce phénomène.

Aucun lien objectif ne relie les différents faits.

Cependant, les inspecteurs de proximité veilleront à cette problématique soit par voie de médiation, soit par la transmission d'infos douces.

D'autre part, les services de l'intervention seront dirigés, en besoins de sécurité, vers les endroits et lieux à risques (sorties de café - habitations sociales -...).

3.2.2.6 Réseaux d'information des quartiers

Aucun RIQ ne sera installé dans la zone. Cette décision est prise collégalement par le Conseil de Sécurité de la Zone eu égard à la frontière tenue entre un RIQ et une milice privée.

Par contre, au niveau de la police de Proximité, les agents seront tenus de suivre une farde par quartier reprenant les coupures de presse intéressantes, la description d'un réseau de personnes de contact, la manière de résoudre des petits conflits récurrents et l'ensemble des informations non concrètes collectées.

3.2.3. PHENOMENES RETENUS PAR LA ZONE DE POLICE BOTHA

Sur base du scanning et de l'analyse, et conformément à nos missions, notre vision et nos valeurs, une matrice d'argumentation a été développée et discutée au sein du Conseil Zonal de Sécurité.

Nos choix, en termes de contribution à la sécurité et à la qualité de la vie, se sont basés sur plusieurs critères afin de doter notre politique pour le futur d'un maximum de cohérence et de permettre une large implication des parties prenantes dans la réalisation de nos objectifs. En effet, nous n'avons pas voulu nous limiter à une comptabilisation statistique des faits infractionnels enregistrés pour notre zone, mais avons tenu à réserver une place à nos parties prenantes dans la réflexion.

Outre la fréquence par types infractionnels, nous avons ainsi tenu compte des attentes des parties prenantes (PNS, autorité judiciaire, autorités administratives, directeur judiciaire, fonctionnaire de prévention et société) ainsi que des grands principes qui en découlent (caractère organisé de l'infraction, vulnérabilité de la cible, gravité et impact de la police). Ce sont d'abord et avant tout les souhaits légitimes relayés par la population locale, l'impact policier sur le phénomène (marge de manoeuvre et évaluation des actions passées) et la situation objective (statistiques) qui ont pesé sur le choix de quatre priorités :

De ce travail d'analyse repris dans le tableau précédent « Choix stratégiques de priorités », il résulte que les priorités dans le domaine de la sécurité retenues pour le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 de notre zone de police sont :

Priorité 1 : La sécurité routière

Sont repris plus particulièrement dans cette priorité :

- La vitesse excessive
- La conduite en état d'imprégnation alcoolique
- La conduite sous l'influence de drogues ou autres substances
- La ceinture de sécurité et autres dispositifs de protection
- Les stationnements gênants et dangereux
- L'agressivité dans la circulation
- Les accidents
- Le défaut d'assurance
- Les délits de fuite

Motivation :

La sécurité routière n'est pas incluse dans les 10 phénomènes de sécurité du plan zonal de sécurité ou du Parquet de Charleroi. Il s'agit toutefois d'une partie intégrante de la philosophie relative à la politique de sécurité intégrale et intégrée du PNS. Dans notre étude publique, ce phénomène apparaît largement le plus préoccupant pour la population. Encore une fois, les chiffres d'ICAL de la sécurité nous poussent également à aborder efficacement cette problématique. Il convient dès lors de reconduire cette priorité en conservant les plans d'actions antérieurs qui seront complétés vers les éléments suivants :

- Approche préventive et systématique sur tout projet qui concerne la sécurité routière (travaux, déviations, modifications de la signalisation...)

- Présence réactive systématique lors d'évènements importants perturbant la circulation routière (travaux inopinés, bouchons,...)
- Planification préventive des actions destinées à améliorer la sécurité routière lors d'évènements particuliers (rentrée scolaire, début de travaux...)
- Augmentation des accords de coopération avec les différents acteurs de la sécurisation.

Priorité n°2 : les délits (patrimoniaux) contre les propriétés

Sont considérés dans cette priorité, tous les types de vols, notamment :

- Les vols qualifiés dans les habitations et bâtiments publics
- Les vols avec violences
- Les vols de et dans véhicules
- Les dégradations diverses

Motivation :

Le plan national de sécurité ainsi que le Parquet de Charleroi reprennent en deux points cette problématique au sein de leurs priorités respectives en abordant d'une part les vols à main armée et d'autre part, les effractions dans les habitations et autres bâtiments. La PJF de Charleroi parle également de vols à main armée mais à caractère organisé ainsi que de patrimoine. L'ICAL de la sécurité montre une progression constante, tous faits confondus, depuis ces quatre dernières années et représente sur cette période une moyenne de **36 %** des faits constatés par nos services en matière de vols.

Il importe donc qu'une approche stratégique garantisse que ce problème soit abordé efficacement et réellement.

Il va de soi que, sur notre zone transfrontalière, certains groupes d'auteurs, belges et français, constitués parfois, en partie, de mineurs, puissent être impliqués dans ces faits. Outre l'approche déjà développée dans le précédent PZS (surveillances, patrouilles, présence sur le terrain), il faudra orienter notre politique et nos plans d'action vers les points suivants :

- Amélioration de la qualité des constats permettant une reprise plus aisée lors d'un travail de seconde ligne et pouvant aboutir à l'élucidation des faits ;
- Continuité du service techno-prévention ;
- Contrôle de la criminalité locale permettant un meilleur ciblage au quotidien des surveillances sur le plan spatio-temporel ;
- Encadrement citoyen plus présent par l'implication du service de proximité (techno-prévention) et le biais d'une revisite systématique ;
- Reprise des services de seconde ligne de tous faits exploitables.

Dans ces plans d'action, tous les types de vols sont à considérer.

Priorité 3 : les faits à connotation famille

Sont considérés dans cette priorité :

- Les violences intrafamiliales, y compris la violence physique, psychologique, économique et sexuelle.
- Les fugues et disparitions et l'absentéisme scolaire
- La délinquance juvénile

Motivation :

Il s'agit d'un phénomène repris par le PNS sous la forme violence intrafamiliale et par le parquet de Charleroi sous la forme violence intrafamiliale et violence contre les femmes. Les différentes études et analyses effectuées en partenariat avec notre SAPV, les CPAS, le Parquet de Charleroi et des institutions privées nous ont démontré qu'il s'agit d'un phénomène très difficilement abordé par les victimes.

Suite aux données ICAL, nos services constatent **29 %** de ces faits par rapport à la masse globale des constatations.

L'implantation sur notre ZP de quelques établissements pour jeunes gens à problèmes qui induit des fugues, disparitions et criminalité juvénile et la présence de nombreuses écoles à forte population française nous induit naturellement à reconduire l'effort consenti dans le précédent PZS dans la même approche et la même capacité.

Priorité 4 : la lutte contre les drogues

Sont considérés dans cette priorité :

- La détention, la consommation et la vente sur le plan local

Motivation :

Le PZS et le parquet de Charleroi reprend cette priorité sous les termes suivants : les drogues, en particuliers l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et la vente de stupéfiants (dealing).

Notre position transfrontalière permettant une impunité de faits pour les délinquants utilisant de la sorte la frontière nous incite également à reprendre à bras le corps ce phénomène de société qui touche de plus en plus de gens, de plus en plus jeunes et qui est souvent lié à une criminalité adjacente.

Nous devons poursuivre inlassablement la lutte contre la drogue. La consommation de drogues est un problème de santé publique.

Cette volonté, nous la démontrons aussi en reprenant comme seconde priorité, la consommation et le trafic de drogue qui sera complétée des précédents plans d'actions par l'orientation suivante :

- Amélioration de la récolte d'informations par le biais de la rédaction systématique de RIR ;
- Développement d'un circuit d'informateurs locaux au sein du SER Botha ;
- Encadrement citoyen plus important par une implication systématique du SAV ;
- Développement d'un partenariat visant la prise en charge rapide des jeunes consommateurs, par le biais de conventions avec des partenaires externes.

REMARQUE :

Indicateurs de fonctionnement bimensuel valables pour l'ensemble des axes prioritaires

- ◆ Nombre d'heures de week-end, nuit, supplémentaires
- ◆ Répartition des capacités (intervention, proximité,..)

- ◆ Nombre de jours de maladie et/ou congés
- ◆ Nombre d'apostilles
- ◆ Nombre de P.V. judiciaires
- ◆ Nombre de P.V. de roulage
- ◆ Nombre d'heures consacrées aux missions fédérales (Hycap)
- ◆ Gestion des coûts (téléphonie, carburants, énergie,...)
- ◆ Nombre de rappels des équipes judiciaires, de l'OPJ et de l'OPA
- ◆ Capacité consacrée à la recherche locale

Nos priorités ont sensiblement changé depuis le plan précédent et nos actions s'inscrivent dans la continuité pour les 3 premières lignes de force.

Priorité 5 : Les incivilités

Parmi les incivilités, les problèmes suivants interpellent le conseil zonal de sécurité

- la petite violence urbaine;
- le vandalisme;
- la menace expresse ou tacite des « bandes » de jeunes;
- les atteintes à l'environnement par les décharges clandestines;
- les différends entre voisins par les feux domestiques et les aboiements intempestifs de chiens;
- les bagarres sur la voie publique;
- le stationnement sauvage et la conduite inappropriée des véhicules.
- les nuisances sonores (notamment lors des festivités comme les boums)

L'identification précise de phénomènes est importante et les Communes doivent être un partenaire de chaque instant.

La zone Botha s'investit aussi dans les projets et la mise en œuvre des sanctions administratives (règlement zonal).

Ce phénomène, même s'il n'engendre pas nécessairement des pertes humaines ou financières importantes, reste une priorité aux yeux de la population de la zone et de nos autorités administratives.

Sous cette dénomination seront abordés tous les problèmes liés aux infractions prévues dans le code de civilité (Règlement Général de Police) ainsi que toutes les infractions relatives à la violence de rue, aux agissements des bandes de jeunes, aux dégradations en tout genre sur la voie publique.

Objectif

Lutter contre tous les actes qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement, à la sécurité publique et à la tranquillité de la population

- Ligne de force 1 : insécurité routière (vitesse et alcool + jeunes conducteurs)
- Ligne de force 2 : les vols (habitations et commerces - vols de et dans voiture - criminalité itinérante)
- Ligne de force 3 : les stupéfiants (consommation, détention, commerce)
- Ligne de force 4 : violences au sein de la famille
- Ligne de force 5 : les incivilités

➤ **Dans le domaine « service et fonctionnement policier » :**

• **Fonctionnement intégré**

- ⇒ Développer le flux des informations entre les services de police et au sein de la ZP
- ⇒ Assurer la qualité de l'alimentation de la BNG et des CIA
- ⇒ Développer la télématique et la communication par le biais du projet ASTRID
- ⇒ Continuer à développer l'appui entre le niveau fédéral et le niveau local ainsi qu'entre les zones de police par le biais des protocoles d'accord

• **Fonctionnement managérial**

- ⇒ Exercer un management par la qualité impliquant une approche planifiée sur base d'objectifs mesurables avec instauration de systèmes de suivi et d'évaluation adéquats, uniformes et intégrés (Intégration progressive des outils EFQM pour avoir une image correcte de l'organisation et la faire évoluer positivement dans le temps)
- ⇒ Viser l'efficacité et l'optimisation des moyens en personnel
- ⇒ Développer les moyens logistiques, le charroi et surtout les infrastructures pour améliorer de manière significative les conditions de travail du personnel dans les limites budgétaires octroyées
- ⇒ Améliorer de manière significative les canaux internes de communication
- ⇒ Mettre en œuvre un système de qualité (amélioration continue du service policier rendu au citoyen) par la définition des processus
- ⇒ Développer des normes et des standards tant en interne que vers l'extérieur qui permettront de faciliter cette recherche de qualité

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION



4.1. Communication Externe

4.1.1. Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009-2012

Dans le cadre du PZS 2009-2012, la zone a mené plusieurs initiatives en matière de communication externe (communiqués de presse, publications dans les bulletins communaux, informations sur le site internet...). Toutefois, les besoins de toutes les parties prenantes n'ont pas été recueillis et l'intérêt du public n'a pas pu être vérifié. La phase de scanning, à travers les différents contacts (autorités et population) a pourtant révélé une attente manifeste en matière de communication externe de la police, particulièrement en termes de connaissance de son fonctionnement et des services rendus. Un effort devra donc être déployé pour assurer la transparence de la politique policière.

La communication vers la population se fait principalement via le site internet de la zone www.policebotha.be ou www.policelocale.be/5334/home.html

Cette communication est articulée sur trois axes :

- faire connaître la zone ;
- communiquer nos actions préventives et répressives ;
- communiquer nos résultats.

4.1.2. Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

Concrètement, pour la communication de la politique policière locale définie dans ce plan, les initiatives suivantes sont prévues, par rapport :

au Conseil Zonal de Sécurité :

- Présentation détaillée du PZS ;
- Présentation annuelle des plans d'action ;
- Présentation annuelle des résultats ;
- Evaluation finale du PZS ;

au Conseil de Police :

- Présentation succincte du PZS et de ses implications financières ;
- Présentation des résultats ;
- Chaque année, une évaluation des plans d'action rédigés dans le cadre du présent plan sera présentée à ce même conseil en même temps qu'une évaluation de toutes les activités.

au Collège de Police :

Mensuellement, un rapport d'activités sera remis aux Bourgmestres sur l'état de la zone. Ce rapport portera aussi bien sur le fonctionnement que sur les finances.

à la Société :

- Présentation des différentes priorités externes du PZS lors d'une conférence à la presse locale (via les bulletins communaux et notre site internet) ;
- Affichage des missions et des priorités externes du PZS dans les postes d'accueil ;
- Présentation des actions et des résultats dans la presse locale et sur le site internet de la zone.
- Si des partenaires étaient mis à contribution, ils seraient également mis au courant du présent dans les limites de leur partenariat.

4.2. Communication Interne

4.2.1. Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009-2012

Un effort particulier a été fait en matière de communication interne à l'occasion du lancement du PZS 2009/2012.

Par service et par cadre, des séances d'informations ont été organisées et divers supports ont été élaborés. Les chefs de service ont été particulièrement impliqués et le chef de corps s'est présenté en moteur, garant de la cohérence de la démarche.

Les bulletins de service ont été adaptés aux lignes de force et un formulaire statistique (muticolor) a été créé.

Les démarches effectuées sont positives et seront reconduites.

4.2.2. Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

Pour la diffusion et l'appropriation par tous de notre politique policière, les initiatives suivantes sont prévues :

- Présentation détaillée du PZS et de l'implication attendue de chacun dans sa réalisation en comité de direction, par le chef de corps ;
- Présentation du PZS à l'ensemble du personnel par service, par les chefs de service et le chef de corps ;

- Diffusion des missions et des objectifs, par écrit, à l'ensemble du personnel par le DRH ;
- Liaison directe de l'évaluation du personnel avec le respect des valeurs et l'atteinte des objectifs ;
- Désignation de pilotes des plans d'action et présentation annuelle ;
- Présentation annuelle des résultats des plans d'action et du suivi des phénomènes (bilan) par le chef de corps en réunion de direction ;
- Présentation annuelle du bilan au personnel par les chefs de service et les pilotes ;
- Débriefing des actions menées en réunion de direction mensuelle ;

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

Idéalement, tous les membres du Conseil Zonal de Sécurité signent le plan pour marquer leur approbation, démontrant ainsi clairement une manière de travailler intégrée de tous les partenaires.

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité.	
Date de la séance :	31 octobre 1013
Membres du CZS	SIGNATURES
Madame la Députée-Bourgmestre FASSIAUX Présidente du Collège de Police	
Monsieur MAGNIEN Procureur du Roi de CHARLEROI	
Monsieur DEPRET Bourgmestre de MOMIGNIES	
Monsieur DUPUIS Bourgmestre de BEAUMONT	
Monsieur DECUIR Bourgmestre de FROIDCHAPELLE	
Monsieur GATELIER Bourgmestre de SIVRY-RANCE	
Monsieur LEMAIRE Directeur Coordinateur Arrondissement judiciaire de CHARLEROI	
Monsieur NOULARD Fonctionnaire de liaison loco Monsieur LETERME Directeur Judiciaire Arrondissement judiciaire de CHARLEROI	
Monsieur BEYLS Chef de Corps f.f.	

CHAPITRE 6

PLANS D'ACTION ET PROJETS

Ces plans d'actions seront développés ultérieurement et feront l'objet d'annexes

LISTE DE DISTRIBUTION

- Monsieur MAGNIEN, Procureur du Roi
- Monsieur LECLERCQ, Gouverneur du Hainaut
- Madame FASSIAUX , Députée-Bourgmestre de la ville de Chimay, Présidente du Collège de police
- Monsieur DEPRET, Bourgmestre de la commune de Momignies
- Monsieur DUPUIS, Bourgmestre de la ville de Beaumont
- Monsieur DECUIR, Bourgmestre de la commune de Froidchapelle
- Monsieur GATELIER, Bourgmestre de la commune de Sivry-Rance
- Monsieur LEMAIRE, Directeur Coordinateur - Arrondissement Judiciaire de Charleroi
- Monsieur LETERME, Directeur Judiciaire - Arrondissement Judiciaire de Charleroi
- La Direction générale Sécurité et Prévention (DG SP) – Direction Sécurité locale intégrale (SLIV), à l'attention de Mr. Philip WILLEKENS – Directeur
- Le Service Public fédéral Intérieur – Direction Générale Politique de Sécurité et de Prévention – Service de la Politique Criminelle
- Police Fédérale - CGL

ANNEXES

- Annexe 1 : Composantes environnementales
- Annexe 2 : L'IPZS 2013 pour la ZP BOTHA, interprétation des données ICAL 2008-2012 élaboré par l'analyste stratégique de la DCA Charleroi
- Annexe 3 : Statistiques lignes de force PZS précédent pour la zone Botha.
- Annexe 4 : Baromètre de la circulation décembre 2012 (DCGO)

Toute source citée dans le présent document demeure à disposition du lecteur sur sa demande.

Pour mémoire (de manière générale) :**➤ FACTEURS CRITIQUES DE SUCCES ET CONDITIONS PERIPHERIQUES :**

- **LEADERSHIP**
 - Impliquer/motiver les collaborateurs à tous les niveaux
 - Définir le rôle et la responsabilité des différentes parties prenantes dans la lutte contre les différents phénomènes
 - Désigner et responsabiliser des pilotes compétents et motivés
 - Dégager la capacité nécessaire à la mise en place des actions concrètes
 - Communiquer/rendre compte en interne et en externe
- **STRATEGIE ET POLITIQUE**
 - Avoir une approche partant des besoins et attentes de parties prenantes identifiées et consultées
 - Cerner efficacement les différents phénomènes et en donner une définition et une image précise
 - Définir les zones sensibles
 - Analyser et tirer les conclusions des actions passées
 - Décliner l'objectif stratégique en objectifs opérationnels SOSMART
 - Etablir des plans d'action annuels pluridisciplinaires
 - Inscrire les actions dans des projets conformes à la culture policière dictée dans la CP1
 - Procéder à un suivi des phénomènes par des mesures régulières, objectives et subjectives (auprès des parties prenantes)
- **MANAGEMENT DES COLLABORATEURS**
 - Sensibiliser le personnel à la culture policière dictée dans la CP1
 - Assurer le suivi de la qualité des interventions
 - Assurer un feed-back régulier sur les actions et les résultats aux collaborateurs
 - Valoriser les collaborateurs performants, suivre le personnel négligent et utiliser le système d'évaluation comme levier (fixer au personnel des objectifs individuels SMART favorisant l'orientation résultat, le rendre-compte et le souci de mesurer)
 - Développer le sens du coaching au sein des cadres moyen et officier
- **MANAGEMENT DES MOYENS**
 - Dégager les moyens et la capacité nécessaire pour des actions spécifiques
 - Utiliser de façon optimale le matériel disponible
- **MANAGEMENT DES PROCESSUS**
 - Favoriser le recueil de l'information par les agents de quartier
 - Promouvoir la visibilité et l'accessibilité
 - Favoriser une approche transversale des phénomènes
 - Favoriser la coordination entre les services de la zone
 - Favoriser des partenariats
 - Prévoir un suivi de la qualité dans le déroulement des processus (primaires et d'appui)
 - Vérifier les résultats auprès des parties prenantes et adapter les plans d'action
- **PARTENAIRES**
 - Le Parquet
 - Le CIA (pour l'ILP)
 - Les autres ZP et services de la Police Fédérale (approche intégrée)
 - La DCA (pour l'ILP)
 - Le SPF Intérieur (SLIV)
 - Le plan stratégique de sécurité et de prévention FLE
 - Les autorités administratives
 - Les services communaux
 - Le SPW
 - La presse
 - Les comités de quartier
 - Les commerçants
 - Les directions d'écoles
 - Le monde associatif
 - Les citoyens

- **SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE**
 - *Indicateurs :*
 - *de processus : nombre d'interventions sur les lieux ciblés, d'heures de patrouilles préventives, PV par types d'infraction...*
 - *de résultat : nombre d'infractions par types, de tentatives, d'interpellations,...*
 - *de satisfaction : approche du sentiment d'insécurité par sondages, moniteur de sécurité...*
 - *Méthode – outil de suivi :*
 - *Relevé des problèmes d'insécurité*
 - *Cartographie*
 - *Suivi des PV*
 - *Fréquence de mesure:*
 - *Mensuelle*

PRIORITE 1

Accidents de roulage avec blessés (vitesse - alcool - jeunes conducteurs)

1. Introduction

La volonté des autorités fédérales est de diminuer d'ici 2010 de 50 % le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles.

Quelle soit urbaine ou rurale, la population de notre zone est sensibilisée par la vitesse de certains usagers de la route et plus particulièrement dans les rues des villages.

La vitesse est également un des facteurs déterminants dans les conséquences des accidents de roulage.

Des campagnes IBSR sont programmées tout au long de l'année.

Les montants alloués dans le cadre de la convention en matière de sécurité routière visent à agir sur des phénomènes prioritaires au niveau fédéral.

Les achats réalisés doivent être rentabilisés au maximum.

La zone de police s'inscrit définitivement dans une politique de prévention suivie, s'il échoit, par la répression.

Une convention multiservices visant à mettre à la disposition des zones signataires le matériel et ou le personnel spécialisé dans le cadre de cette convention a été signée par les chefs de corps des zones de police des 3 Vallées, Botha, Hermeton-heure et Flowal.

Cette convention vise à optimaliser au maximum l'utilisation du personnel et du matériel.

Le moniteur de sécurité 2006 en zone rurale révèle que le sentiment d'insécurité est accentué par la vitesse et par l'agressivité au volant.

2. Description du problème

Le phénomène accident de roulage avec dommages corporels est en diminution sur la zone de police. De 184 en 2005, on passe à 174 en 2006 et 152 en 2007 (constatés par la ZP sur la ZP ; données émanant de la Police fédérale).

Des zones ou points noirs ne sont pas répertoriés sur notre zone mais certaines routes présentent un taux plus élevé d'accidents de tout type. Il en est ainsi pour la RN53 sur toute sa longueur, et de la RN90 surtout entre COUVIN et CHIMAY.

L'information qui, quotidiennement, relate les accidents avec lésions corporelles causés essentiellement par le non-respect de la limitation de vitesse augmente le sentiment d'insécurité auprès de la population.

Si les accidents ne se produisent pas aux abords des écoles, les directions et les autorités administratives sont sensibles à la présence de policiers pendant les heures d'entrée et de sortie. A noter dans ce contexte qu'un accident avec blessé grave

Un enfant renversé aux abords d'une école dans un passage pour piétons a suscité de vives réactions de la population locale jusqu'au moment où l'ensemble des parties concernées (le MET, l'administration communale, la police, les riverains...) dégage et finalise une solution acceptée par tous.

3. Groupes cibles

La population

Les conducteurs en infraction

Les parents via les enfants

4. Partenaires

Les administrations communales

Le DCA CHARLEROI

Le MET

La WPR

L'IBSR

Des personnes ou groupements représentant une partie de la population

Les Ecoles de la zone de police

La Province du HAINAUT

Le parquet de CHARLEROI

Le Ministère de la Mobilité et des transports

5. STATISTIQUES ¹

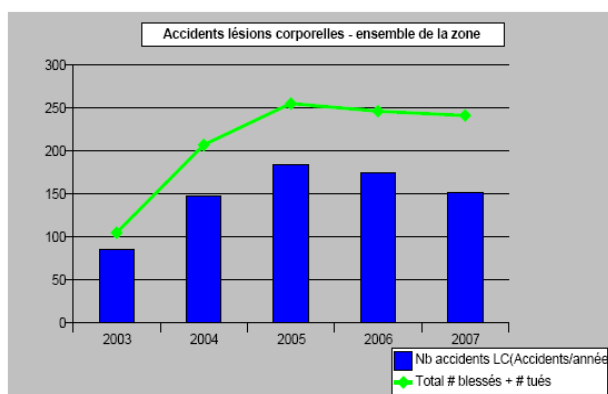
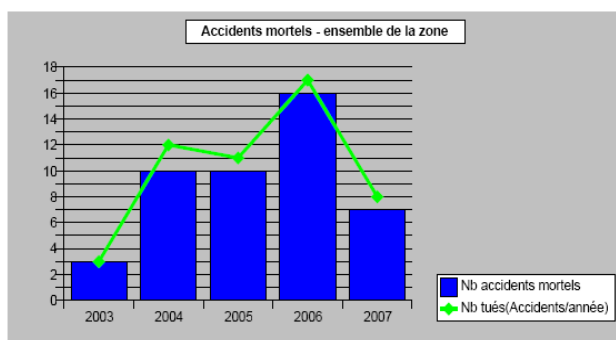
Nombre d'accidents de circulation par commune

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
BEAUMONT	193	140	145	155	168	155
CHIMAY	145	174	163	176	177	219
FROIDCHAPELLE	40	52	49	60	55	57
MOMIGNIES	50	47	69	69	67	74
SIVRY-RANCE	67	94	62	62	85	73
TOTAL	495	507	488	522	552	578

¹ Sur base de données statistiques : DCA/CAP CHARLEROI – Stéphanie DETANDT - mars 2008

Accidents de circulation et victimes pour l'ensemble de la zone

	2003	2004	2005	2006	2007
# Accidents mortels	3	10	10	16	7
# Accidents LC	85	147	184	174	152
# Tués	3	12	11	17	8
# Blessés graves	13	46	40	39	37
# Blessés légers	89	149	204	190	196
# Blessés	0	0	0	0	0
Total # Blessés	102	195	244	229	233



6. OBJECTIFS

La zone de police souhaite participer à l'effort commun en matière de sécurité routière afin de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles et de combattre le sentiment d'insécurité de la population.

A cette fin, elle souhaite mettre en oeuvre la présence policière pendant les périodes-clés et endroits-clés avec, comme objectif final, de tenter de maîtriser tout ou partie du phénomène.

7. ACTIONS A MENER

(1) *Conseiller*

- ↪ Par des conseils de prévention par le biais de bulletins communaux.
- ↪ Par le renforcement des campagnes IBSR en distribuant des brochures à la population et ce dans toutes circonstances utiles.
- ↪ Par la sensibilisation des patrons de café et débits de boissons (organisateur de boums) sur leur responsabilité en matière d'alcool grâce à l'action des inspecteurs de proximité.
- ↪ Par voie d'affichage (proximité) dans les clubs de sports...
- ↪ Par la continuation des missions basées sur le protocole d'accord de collaboration avec la WPR HAINAUT pour les RN40 et RN53.
- ↪ Par la prise d'arrêtés de police spécifiques pour la signalisation des chantiers...

(2) *Dissuader*

- ↪ Par l'action des agents de police pour la mise en place journalière d'appareils de mesure de vitesse non-répresseifs (2 heures/jour) ainsi que l'installation permanente de HUIT radars préventifs fixes.
- ↪ Par l'organisation de constats alcool par le service roulage les nuits de week-end (2 x/mois - 1 INPP et 2 INP) et la soirée du vendredi.
- ↪ Par l'organisation de deux contrôles/mois de vitesse dont un avec interception (4 INP).
- ↪ Par la mise en oeuvre des PMob permanentes et de pointe pour un service alcool ponctuel la nuit de week-end/mois.
- ↪ Par la participation d'un service intervention d'envergure orienté alcoolémie (3 équipes de 2 hommes) 2 fois/an dans la tranche horaire 20.00 h - 04.000 h (= **72 heures/an**).
- ↪ Par la participation à la campagne IBSR (alcoolémie) fin d'année.
- ↪ Par la participation aux opérations FIPA (6 max.).

(3) *Rechercher*

- ↪ Par la recherche, en partenariat avec le MET et les Communes, de solutions structurelles à des problèmes récurrents.
- ↪ Par la participation active aux différents plans de mobilité.

(4) *Indicateurs*

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'accidents ◆ Nombre de blessés et nombre de tués ◆ Nombre d'alcotests (négatifs et positifs) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de P.V. vitesse ◆ Nombre d'hommes/heure ◆ Nombre de jeunes de moins de 23 ans en cause (auteurs-victimes)
--	--

8. FCS

Obtenir les subsides prévus dans le cadre de la convention en matière de sécurité routière.

Dégager de la capacité dans le cadre du travail ordinaire.

Respecter le Mammouth en matière de temps de travail.

Plan de déroulement détaillé et de mesure

Mesure générale

Nombre d'accidents de roulage avec dommages corporels

Effort de prévention et de répression roulage par la zone de police

Objectifs opérationnels

1. En 2009 : Participer aux campagnes IBSR

Motivation

La zone de police se doit de participer à l'effort développé au niveau national pour diminuer le nombre d'accidents de roulage avec tués et blessés en luttant contre les phénomènes prioritaires *non abordés dans le présent plan d'action*. (ceintures, poids lourds, assurances...)

Activités

Participer à la campagne de prévention

8 X 2Ho X 2 Hrs = 32 Hrs

Participer à la campagne de répression

8 X 2Ho X 2 Hrs = 32 Hrs

Achat : Gadgets (BOB-Tatoo ceinture etc...) 1000 €

Participer et organiser des opérations d'arrondissements de grande envergure axées sur la sécurité routière (FIPA)

à raison de 6 opérations X 6 Ho X 8 Hrs = 288 Hrs

Gestion administrative par civil : 8 Hrs

Total sur 5 campagnes + 6 opérations

Personnel policier : 352 Hrs

Personnel civil : 8 Hrs

Achat : 1.000 €

Mesures

Nbre de PV, PI, ... (CP SCHEPENS tous les 2 mois)

Nbre d'heures prestées (ISLP Admin tous les 2 mois)

2. En 2009, sensibiliser les jeunes à la sécurité routière afin qu'ils influencent le comportement de leurs parents

Motivation

Les jeunes sont les conducteurs de demain, il convient donc de leur apprendre les bons réflexes dès le départ.

Ils peuvent également jouer le rôle de « conscience » auprès des adultes avec lesquels ils se déplacent tous les jours dans la circulation. Que ce soit en tant que piéton, cycliste ou passager dans un moyen de transport, ils sont présents au quotidien sur nos routes.

En plus de son rôle éducatif auprès des élèves des 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires de l'entité, la zone de police propose aux jeunes de participer à la piste de circulation routière installée à BEAUMONT et à CHIMAY.

Sous-objectif 1

Assurer une présence à la sortie des écoles par les agents de proximité (chaque responsable de proximité) et par des services spécifiques.

200 J X 2 Hrs = 400 Hrs (proximité)

200 J X 1 Hrs = 200 Hrs (Sv intervention)

Sous-objectif 2

Assurer une formation théorique au profit des classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaire en collaboration avec du personnel civil engagé dans ce projet.

Activités

Donner des séances de sensibilisation lors de l'activité de fin d'année VIA SECURA (organisée à CHIMAY par le MET au profit de tous les enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaires)

Conception et mise à jour des situations sur Powerpoint : civil 150 Hrs
(valables pour tout le sous-objectif 2) - A négocié avec la ZP 3 VALLEES qui développe un projet à ce sujet.

2Ho X 8 Hrs X 2 jours = 32 Hrs

Rendre accessible et assurer le fonctionnement de la piste de circulation de BEAUMONT pour les enfants des écoles primaires.

1Ho X 8 Hrs X 10 jours = 80 Hrs

Remise d'un souvenir à chaque élève : 5 euros X 400 enfants = 2000 euros (gilet fluorescent + logo)
Compléter l'équipement spécifique vélo pour 5 policiers (casques-chaussures-sacoques pour vélo) : 1.000 euros

Frais de déplacements (valables pour tout le sous-objectif 2) : 300€

Total

Pers civil : 150 Hrs

Pers Pol : 712 Hrs

Achats : 3000 euros

Mesure

Nbre d'élèves informés

Nbre de remarques formulées à la sortie des écoles (par poste de proximité tous les deux mois)

Nbre d'heures prestées (sortie école et autres) (ISLP Admin tous les deux mois)

3. En 2009, diminuer la vitesse des véhicules dans les agglomérations et particulièrement aux abords des écoles afin de répondre aux sollicitations de la population et des autorités administratives.

Motivation

Diminuer la vitesse dans les agglomérations et particulièrement aux abords des écoles participe à la lutte contre les accidents avec dommages corporels et répond tant au souhait de la population qu'au souhait des autorités administratives.

Sous-objectif 1

Apporter une réponse immédiate aux sollicitations de la population, des autorités administratives ou à un phénomène émergent (idem en cas d'événement particulier circuit de CHIMAY, bûcheronnage, activité particulière sur le site de l'Eau d'Heure...).

Pendant une semaine, évaluer la pertinence du phénomène par une étude au moyen de l'analyseur de trafic

Activités (les chefs de postes de proximité)

Placer l'analyseur de trafic dans chaque commune (à réclamer en prêt à la ZP 3 VALLEES) pendant une semaine et vérifier son fonctionnement correct tous les jours

- civil 2H X 5 jours X 5 communes = 100 Hrs

Analyser le résultat des mesures

- civil = 6 Hrs

Sous-objectif 2

Informers la population et les autorités administratives des résultats

Activités (Chef de Corps)

Envoyer un courrier aux autorités ou à la presse en vue d'une publication

Publier une information sur le site internet de la zone

- Civil : 1 Hr

Sous-objectif 3

Procéder à une campagne de prévention

Activités (les chefs de postes de proximité)

Placer le radar préventif aux jours et heures déterminés par l'analyse

- civil 3 Hrs X 6 jours = 18 Hrs

Analyser les résultats

- Civil : 1 X 2 Hrs

Communiquer les résultats (avis dans la presse, Internet...)

- Civil : 1 X 1 Hrs

Placer le radar préventif avec interception et admonestation écrite pour les mauvais conducteurs

- 2 jours X 6 heures X 6 policiers + 1civil = 72 Hrs + 36 Hrs

Communiquer les résultats (avis dans la presse, Internet...)

- Civil : 1 X 1 Hrs

Frais de fonctionnement relatifs au véhicule acheté en 2005 et à la remorque achetée en 2006

Sous-objectif 4 (CP BEYLS et PAROCHE)

Envisager des solutions alternatives (plans de mobilité)

Activités

Participer aux formations spécifiques

8 fms X 8 heures X 2 Ho= 128 Hrs

Convoquer tous les acteurs de terrains concernés en vue d'envisager d'autres mesures (infrastructure, répressives, information...)

12 Hrs par an

Sous-objectif 5

Procéder à une campagne de répression

Activités

Placer le radar **répressif** avec ou sans interception :

- Sans interception : 2 contrôles X 2 heures X 1 policier X 12 mois = 48 Hrs
- Avec interception : 2 contrôles/mois X 4 heures X 4 policiers X 12 mois = 384 Hrs

Communiquer les résultats (avis dans la presse, Internet...)

Policier : 432 heures

Rédaction des PV : 500 Hrs

Sous-objectif 6

Inciter les conducteurs à respecter les limitations de vitesse aux abords des écoles

Activités

Placer les radars préventifs portables aux abords des écoles

2 heures X 36 semaines X 1 CAlog = 72 Hrs

Achats : 6 radars préventifs fixes (avec panneaux solaires) : 28.000 €

Total

Pers civil : 317 heures

Pers pol : 1012 heures

Achat: 19577,8 €

Mesure

Nbre d'endroits qui ont l'objet d'une approche

Relevés des analyses (CP SCHEPENS après analyse)

Evolution du nombre de véhicules en infraction par rapport à l'activité précédente

Degré de satisfaction des demandeurs

Nbre de solutions alternatives développées (CP BEYLS et PAROCHE)

Evolution de la vitesse aux abords des écoles

5. En 2009, assurer des services de prévention et de répression dans le cadre des priorités fédérales. (vitesse – alcoolémie – poids lourds)

Motivation

Les nombreux accidents de roulage sur la RN53, la RN40 et la RN99 sont en majorité dus aux excès de vitesse et à la consommation excessive de boissons alcoolisées.

Le contact avec le contrevenant a plus d'importance qu'un PV envoyé à son domicile.

Les priorités fédérales sont également des priorités locales.

Les routes entre Couvin et CHIMAY (RN99) ; CHARLEROI et BEAUMONT(RN53) ; PHILIPPEVILLE et BEAUMONT(RN40) sont fréquentées par beaucoup de camions. La vitesse est limitée à 90 Km/hrs sur la majorité du parcours. Des premières analyses, il ressort que 98% des camions circulent à une vitesse supérieure à cette vitesse. Une attention particulière sera donc portée principalement vers ces axes de passage.

Activités

Assurer une présence policière orientée vers la prévention et la répression des infractions relatives aux priorités fédérales :

- 1 pat X 2 Ho X 4 heures X 52 semaines = 416 heures

Assurer une présence policière sur la RN53 , RN90 et la RN 99

- 25 services X 2 Ho X 4 hrs : 200 Hrs

Assurer des contrôles radar répressifs visibles : 760 Hrs

Assurer des contrôles radar répressifs discrets : 760 Hrs

Assurer des contrôles radar préventifs (visibles) : 100 Hrs

Achats : 6 radars préventifs fixes (avec panneaux solaires) : 28.000 €

Coûts

Policier : 616 Hrs + 1620 Hrs = 2.236 heures

Mesure

Nombre de Sv organisés

Nombre d'heures prestées

Nombre de PV, PI, avertissements et observations par catégorie d'infraction*

* ces chiffres correspondront au total général des différentes activités réalisées dans le cadre de ce plan d'action

PRIORITE 2

les vols (habitations et commerces - vols de et dans voiture - criminalité itinérante)

1. STATISTIQUES

Arrondissement judiciaire de Charleroi : Vols qualifiés dans les habitations et tentatives commis de 2002 à 2007 et répartis par zones de police et par année						
Zones de police	2002	2003	2004	2005	2006	2007
5330 Charleroi	2.237	1.851	2.194	1.883	2.291	2.304
5331 Aiseau-Presles / Châtelet / Farciennes	629	424	445	444	362	359
5332 Binche / Anderlues	384	266	235	230	210	274
5333 Lermes	193	166	124	158	106	131
5334 Botte du Hainaut	154	191	131	125	130	161
5335 Mariemont	569	426	427	384	449	331
5336 Trieux	469	375	388	467	488	414
5337 Brunau	311	323	345	303	164	124
5338 Germinalt	490	453	430	386	358	258
Arrondissement judiciaire	5.436	4.475	4.719	4.380	4.558	4.356
Source : Banque de données Nationale Générale - extractions du 10 mai 2007 et du 23 juillet 2008						

PRIORITE 2 A : LES VOLS DANS LES HABITATIONS

Sont inclus les vols simples et qualifiés dans et aux abords des habitations ainsi que les vols avec violences.

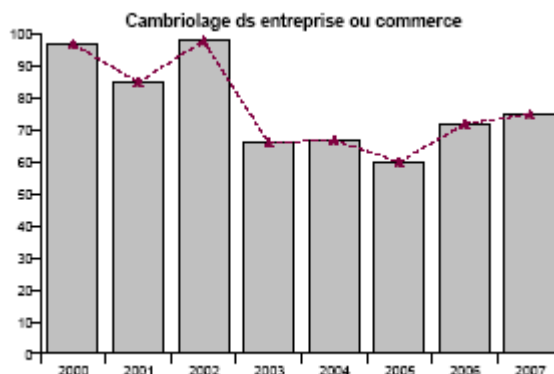
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
BEAUMONT	73	61	86	86	122	85	65
CHIMAY	62	89	66	95	79	101	101
FROIDCHAPELLE	35	44	61	36	42	31	36
SIVRY-RANCE	31	39	32	24	33	25	31
MOMIGNIES	64	54	52	40	43	36	57
Zone de police	265	287	297	281	319	278	290

Sources : Bur Jud ZP 5334 - ISLP

PRIORITE 2 B : LES VOLS QUALIFIES DANS COMMERCES

Les vols avec armes (HU et VMA) dans les commerces ne sont pas pris en considération.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
BEAUMONT	16	35	24	19	24	15	14
CHIMAY	23	60	33	28	16	33	31
FROIDCHAPELLE	3	8	7	1	5	5	3
SIVRY-RANCE	6	23	10	5	6	6	6
MOMIGNIES	5	11	6	14	9	13	21
Zone de police	53	137	80	67	60	72	75



PRIORITE 2 C : LES VOLS DE VEHICULES

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
BEAUMONT	27	31	26	23	10	6	14
CHIMAY	15	21	33	10	10	12	24
FROIDCHAPELLE	8	12	14	5	7	4	4
SIVRY-RANCE	7	16	9	7	2	4	2
MOMIGNIES	11	15	8	9	9	4	6
Zone de police	68	95	90	54	38	30	50

Sources : Bur Jud ZP 5334 - ISLP

PRIORITE 2 D : LES VOLS DANS VEHICULES

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
BEAUMONT	33	59	13	38	57	21	29
CHIMAY	36	63	23	34	22	40	28
FROIDCHAPELLE	26	24	12	12	18	10	8
SIVRY-RANCE	10	10	1	11	8	10	8
MOMIGNIES	17	8	2	6	11	28	15
Zone de police	122	164	51	101	116	109	88

Sources : Bur Jud ZP 5334 - ISLP

2. OBJECTIFS

Mettre en oeuvre la présence policière pendant les périodes-clés et endroits-clés avec comme priorité de tenter de maîtriser tout ou partie du phénomène.

3. ACTIONS A MENER

(1) Conseiller

- ↪ Par la prise de contact par les inspecteurs de proximité afin de rappeler les conseils élémentaires en matière de techno-prévention ou de manière personnalisée à l'occasion de toute visite dans une habitation privée.
- ↪ Par la mise en oeuvre d'un système d'information-protection par le service Interventions pour la période de vacances.
- ↪ Aucun RIQ ne sera instauré pour la zone mais un dossier info douce sera établi par le Service Proximité en cas de présence de comportements suspects dans un quartier.
- ↪ Par l'action de la cellule technoprévention (rattachée au réseau national) tant au niveau des exposés et informations qu'au niveau des conseils individuels apportés au citoyen pour la protection de son habitation.
- ↪ Par le biais des bulletins communaux, rappeler les mesures élémentaires de prudence par la préservation de véhicules et de leur contenu.
- ↪ en sensibilisant les conducteurs aux mesures de sécurité préventives par la pose des cartons d'avertissements sur les véhicules stationnés mais laissés ouverts par le propriétaire par l'action des agents de police.

(2) Dissuader

- ↪ Par les patrouilles exécutées par les PMob d'intervention sur tout le territoire Botha conformément aux bulletins de service et en fonction des besoins de ponctuels sécurité.

- ↔ Par les échanges fréquents entre le service Interventions et le service Proximité.
- ↔ Par les contrôles des habitations délaissées pendant les vacances par leur propriétaire qui nous ont fourni une fiche ad hoc (à réaliser par les Pmob et les inspecteurs de proximité).
(projet de centralisation et de gestion au niveau zonal)
- ↔ Par l'organisation (une fois jour PM /une fois nuit en W.E) d'un contrôle routier sur un axe important avec la réunion des forces (deux Pmob).
- ↔ Par la présence récurrente des Pmob dans les zonings de la zone.
- ↔ Par l'organisation de patrouilles à cheval, 2x/mois dans les zones résidentielles, en collaboration avec le fédéral.
- ↔ Par la participation au groupe de travail « criminalité itinérante (Police Fédérale - Police Locale).
- ↔ Participation aux FIPA (actions coordonnées avec le Dirco).
- ↔ Par les rondes exécutées et par les Pmob ordinaires aux endroits où des vols sont constatés.
- ↔ en orientant les équipes de sécurisation, d'intervention et de quartier sur le phénomène

(3) *Rechercher*

- ↔ Par l'effort initié par le S.E.R. en vue de la localisation des axes d'approche de gitans ou étrangers (roumains, polonais) dans notre zone et par l'établissement de check-list pour les auteurs surveillés quant aux modus opérandi de commission du fait et de la cache du produit du vol.
- ↔ en améliorant les constatations (dont appel au labo systématique quand un relevé de traces est possible) ;
- ↔ en optimisant la surveillance des habitations pendant les vacances des propriétaires ;
- ↔ Par l'effort de suivi des bandes organisées et itinérantes sur base de l'échange de renseignement avec les zones voisines, la P.J.F et surtout les collègues français.
- ↔ Par l'effort du S.E.R., en orientant la capacité de la recherche locale en collaboration avec la P.J.F (LABO), pour la préservation des traces et leur étude.
- ↔ Par le contrôle plus systématique via la BNG des numéros de châssis lors des contrôles routiers.
- ↔ Par la qualité du signalement de véh volés et des auteurs potentiels.
- ↔ Par la surveillance des auteurs de vols connus (SER)
- ↔ Par la qualité et le nombre de fiches de signalement et de photos des auteurs interpellés

(4) *Indicateurs*

- ◆ Nombre de vols dans habitations et commerces (avec tentatives)
- ◆ Nombre de demandes de surveillance (« La police veille »)
- ◆ Nombre d'interventions sur fausses alarmes
- ◆ Nombre d'hommes/heure consacrés
- ◆ Nombre d'arrestations
- ◆ Nombre de vols de voiture et de vols dans voiture (y compris tentatives)

PRIORITE 3

Jeunesse

1. DEFINITION

Par sécurité des enfants et problèmes liés à la jeunesse, on entend l'ensemble des phénomènes ayant trait à :

- ↪ la circulation à proximité des écoles
- ↪ l'absentéisme scolaire
- ↪ les fugues
- ↪ présences des mineurs dans les débits de boissons
- ↪ vols divers ou rackets
- ↪ l'enfance négligée, maltraitée et victime d'abus sexuels dans le milieu parental et scolaire

Sur le territoire de l'entité figurent de nombreux établissements scolaires.

La population scolaire

	Total
BEAUMONT	1712
CHIMAY	3000
FROIDCHAPELLE	291
SIVRY-RANCE	800
MOMIGNIES	652
Zone de police	6455

Sur une population globale de 30.000 habitants, ce chiffre représentant **plus de 21 %** (élèves locaux et extérieurs) **est très important** et mérite que l'on s'en préoccupe.

De nombreux cafés sont situés à proximité des écoles ainsi que des terminaux bus.

De nombreux élèves venant des villages extérieurs viennent aux cours avec leurs parents en voiture ainsi qu'à vélo, en cyclomoteur et bus.

Un flux important d'élèves circule en ville aux heures d'arrivée et de retour entre les arrêts de bus et les établissements scolaires.

Il ne se passe quasi pas une semaine où les médias ne se font pas l'écho d'un acte de violence commis en milieu scolaire (racket dans les cours de récréation et à la sortie des établissements, vols, dégradations, incendies, introduction d'armes au sein des établissements ...)

2. OBJECTIFS

Tenter de maîtriser les phénomènes repris dans la définition ci-dessus sur le territoire de la zone.

En matière de jeunesse, la police constitue un premier outil permettant de palier les nombreuses situations de destruction familiale que connaît notre société actuelle. En tant qu'acteur de première ligne, notre rôle de relais et/ou d'orientation permet en partie de palier le rôle éducatif du noyau familial trop souvent abandonné.

En outre, nous souhaitons contribuer à lutter contre la délinquance juvénile et le sentiment

d'insécurité qu'elle provoque en ciblant principalement :

- *les bandes de jeunes dans les quartiers et lieux de rassemblement identifiés,*
- *les vols et les dégradations en tous genres*
- *la consommation de drogue sur la voie publique,*
qui entravent de façon récurrente et concomitante la sécurité et la tranquillité publique de la population locale, qui engendrent un sentiment général d'insécurité, et à la demande de nos parties prenantes.

3. ACTIONS A MENER

(1) Conseiller

- ↪ En établissant avec les chefs de service des commissariats de proximité des contacts avec les directeurs d'école et les associations de parents.
- ↪ En redynamisant les personnes « relais » désignées dans les postes de proximité afin de développer davantage les contacts avec les divers établissements scolaires de la ZP.
- ↪ En recherche des informations par les inspecteurs de proximité auprès d'enseignants, membres PMS et organismes locaux (Oxyjeune) afin de dépister les situations à problèmes.
- ↪ En entamant des médiations par le biais de l'assistance aux victimes.

(2) Dissuader

- ↪ En assurant la présence de la police (inspecteurs de proximité) aux abords des écoles aux heures de début et fin des cours pour réguler la circulation et prévenir les rackets et les incivilités commises par des bandes de jeunes.
- ↪ En effectuant une ronde/semaine par les inspecteurs de proximité aux abords des débits de boissons (4 heures x 2 agents).
- ↪ Accentuer dans ce domaine l'action des agents de proximité les (après-midi) mercredis et le soir. (élargir leurs plages horaires le soir)
- ↪ Inscrire ce besoin de sécurité sur le BS des PMob intervention les nuits de week-end.
- ↪ Mener une Pmob temporaire de 4 heures/quinzaine le week-end au soir.
- ↪ IDENTIFIER LES BANDES DE JEUNES QUI OCCASIONNENT DES NUISANCES DANS LES QUARTIERS ET LES LIEUX DE RASSEMBLEMENT IDENTIFIES
 - en renforçant la présence et la visibilité des équipes de sécurisation aux lieux de rassemblements ;
 - en identifiant les consommateurs de drogue ;
 - en identifiant les leaders ;
 - comme partenaire du Parquet de Charleroi, en participant au projet « Targetting jeunesse ».

(3) *Rechercher*

- ↳ En recherchant, via le service SER (et plus tard, à sa création, via le service jeunesse), toute information permettant d'endiguer une situation où des enfants sont ou risquent d'être maltraités.
- ↳ Accentuer l'enquête de voisinage lors des faits constatés par les agents de proximité et les PMob intervention.
- ↳ Par la participation dans les projets communaux pour les sanctions administratives.

(4) *Indicateurs*

- ◆ Nombre de contrôles d'absentéisme effectués
- ◆ Nombre de directions d'écoles contactées dans le cadre du partenariat à développer
- ◆ Nombre d'hommes/heure consacrés aux problèmes de circulation aux abords des écoles
- ◆ Nombre d'heures consacrées à la surveillance des bandes de jeunes
- ◆ Nombre d'interpellations, contrôles et mesures prises
- ◆ Nombre de P.V. pour racket, vols,...

PRIORITE 4

Incivilités - Nuisances - Criminalité de rue - Environnement

1. Incivilités - vandalisme - petite criminalité de rue

1. 1. Introduction

Les autorités communales sont sensibilisées au phénomène « incivilité ».

L'incivilité est une action qui, par sa nature nuit à la santé, à la salubrité et à la sécurité publique.

La population estime qu'il s'agit d'un facteur d'insécurité important.

Le règlement zonal harmonisé pour l'ensemble des communes constitue un important outil de travail.

Certaines infractions non contenues dans ce règlement constituent également des incivilités (code civil, kwatup).

Notre région est une région touristique et à ce titre se doit de présenter une image positive.

La protection de l'environnement est également une de nos préoccupations.

Le courrier échangé entre la zone de police et les Autorités communales porte dans la majorité des cas sur ce type de problème.

1. 2. Statistiques

Dans ce phénomène nous englobons les infractions suivantes : vols de sac, vols à la tire, coups et blessures volontaires, le fait de causer un dommage, incendies volontaires et destructions volontaires et problèmes d'environnement.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Coups et blessures	160	144	207	247	231	263	276	275
Autres	32	32	32	27	34	30	30	27
Viol	7	7	12	12	8	13	11	12
Attentat à la pudeur	9	8	8	11	8	10	7	10
Meurtre et assassinat	4		5	1	1	2	4	1
Total	212	189	262	298	282	318	328	325

Vol à l'étalage	9	7	14	7	21	15	17	19
Vol d'armes et explosifs	12	12	20	13	9	8	4	10
Vol avec violence sans arme	21	17	23	19	26	22	23	12
Vol à la tire	3	6	3	5	18	6	9	6
Vol à l'arraché	3	6	11	6	9	1	5	3
Arrachage de sac à main		2	6		7		2	3
Vol à main armée	10	7	9	9	12	7	8	11
Graffiti		1	3	2	2	5	6	5

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Vandalisme	167	109	166	164	142	190	178	242
Destruction, dénaturation, dégradation	162	121	127	114	158	117	126	119
Incendie et destruction par explosion	25	33	45	56	60	26	46	28
Total	354	263	338	334	360	333	350	389

Environnement	22	50	65	48	49	22	33	28
----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

1.3. Description du problème.

Un nouveau règlement de police commun aux communes de la zone est mis en place depuis 2007.

La zone de police a quatre personnes de référence en matière d'environnement (un par poste) et un responsable (FROIDCHAPELLE) a suivi une formation spécifique organisée par le Magistrat de référence Parquet. Les formations existantes au sein de la police fédérale traitent principalement de la protection de la faune et de la flore (CITES) ou du trafic de déchets à l'échelle industrielle.

Les rassemblements accompagnés par des libations ou par de la consommation de drogues constituent un important facteur d'insécurité.

Les dépôts clandestins polluent non seulement le bord de nos routes mais également nos bois et forêts.

Les constructions non autorisées et non réglementées défigurent nos campagnes.

Nous devons rester attentifs au phénomène du trafic de déchets à grande échelle de par la présence de trois axes importants (axes de pénétration : RN53 , RN40 et RN 99)

Les problèmes entre personnes sont de plus en plus portés à la connaissance de la police.

Les agents de proximité doivent remplir un rôle primordial dans l'identification et la recherche de solutions des problèmes.

1.4. Groupe Cible

La population

Les auteurs potentiels

1.5. Partenaires

Les Administrations communales de l'ensemble de la Botte du Hainaut

Le DCA CHARLEROI

Le parquet de CHARLEROI

Les fonctionnaires sanctionneurs (Provincial et BEAUMONT)

La police fédérale

1.6. Objectifs

Mettre en oeuvre la présence policière pendant les périodes-clés et endroits-clés avec comme priorité de tenter de maîtriser tout ou partie du phénomène.

Maintenir l'effort entrepris dès 2005 et aborder le problème de l'environnement de manière professionnelle en amenant la cellule environnement à un bon niveau de connaissance et d'efficacité.

1.7. Actions à mener

(1) Conseiller

- ↪ Par les agents de proximité, prise de contact avec les « bandes de jeunes » pour dispenser des conseils par voie de médiation.
- ↪ Demander aux victimes de déposer plainte.
- ↪ En conseillant la population notamment par le biais des bulletins communaux et par la présence aux plate-formes de quartiers.
- ↪ En diffusant des conseils par voie du site internet www.policebotha.be

(2) Dissuader

- ↪ Effectuer des patrouilles le mercredi dans les centres des communes et les cités (Proximité et Intervention)
- ↪ Accentuer dans ce domaine l'action des agents de proximité les (après-midi) mercredis et le soir.
- ↪ Inscrire ce besoin de sécurité sur le BS des PMob intervention les nuits de week-end.
- ↪ Inscrire une PMob temporaire de 4 heures/semaine le mercredi (deux INP).
- ↪ Mener une Pmob temporaire de 4 heures/quinzaine le week-end au soir.

(3) Rechercher

- ↪ Accentuer l'enquête de voisinage lors des faits constatés par les agents de proximité et les PMob intervention.
- ↪ Par la participation dans les projets communaux pour les sanctions administratives.
- ↪ Collaborer d'une manière optimum avec les administrations communales en matière d'urbanisme et de dépôts clandestins
 - en dénonçant le plus rapidement possible les faits susceptibles de constituer une infraction (urbanisme)
 - en identifiant les auteurs et en les poursuivant (dépôts)
- ↪ Déceler les problèmes et amener des solutions rapidement afin d'éviter que ces problèmes ne prennent trop d'ampleur.
- ↪ Limiter les effets négatifs des rassemblements générateurs d'un sentiment d'insécurité
 - en étant plus présent sur les lieux de ces rassemblements
 - en coopérant avec les services communaux existants
 - en réprimant les infractions au code de civilité et au code pénal

(4) Indicateurs

<p><u>Petite criminalité urbaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'hommes/heure ◆ Nombre de faits ◆ Nombre d'arrestations 	<p><u>Vandalisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'hommes/heure ◆ Nombre de faits ◆ Nombre d'arrestations
--	--

2. ENVIRONNEMENT - DECHETS - FEUX - CHIENS

Actions à mener

(1) Conseiller

- ↪ Par l'identification des endroits où des petits dépôts clandestins de déchets ont souvent lieu.
- ↪ Par la prise de contact par les agents de proximité avec le voisinage des sites de déchets.
- ↪ Information des possibilités de dépôts des déchets (parc à conteneurs,...) via les bulletins communaux.
- ↪ Par la prise de contact avec les autorités communales (service Environnement) pour réaliser des mesures structurelles sur les sites importants.
- ↪ Par le rappel du règlement général de police au travers d'articles à paraître dans les bulletins communaux.

(2) Dissuader

- ↪ Par le contact avec les parcs à conteneurs
- ↪ Par la présence fréquente et régulière des agents de proximité aux environs des endroits propices aux dépôts de déchets (+ bulles à verres).
- ↪ Par l'action répressive de ces mêmes agents lors de petits dépôts constatés.
- ↪ Par un partenariat avec le service Environnement des Communes pour faire enlever rapidement les dépôts clandestins.
- ↪ Par l'établissement de procès-verbaux lors de la constatation de divers nuisances à l'environnement.
- ↪ Par une médiation soutenue lors des problèmes de voisinage (proximité) notamment pour les chiens et les feux de jardin (renvoi vers le juge de paix comme solution ultime).

(3) Rechercher

- ↪ Par la fouille des sacs déposés en vue d'établir l'identité du déposant et de rédiger P.V.
- ↪ Par la prise de contact avec le Parquet pour que les PV soient sanctionnés.
- ↪ Par la collaboration avec le sanctionnateur dans le cadre des sanctions administratives.

(4) Indicateurs

- ◆ Nombre d'anciens sites
- ◆ Nombre de nouveaux sites (après août 2002)
- ◆ Nombre de P.V. établis (# amendes administratives)
- ◆ Nombre d'hommes/heure

PRIORITE 5

Stupéfiants

1. Introduction

Les autorités communales sont sensibilisées aux nuisances engendrées par la drogue et principalement sur le comportement des toxicomanes sur la voie publique.

La population estime qu'il s'agit d'un facteur d'insécurité.

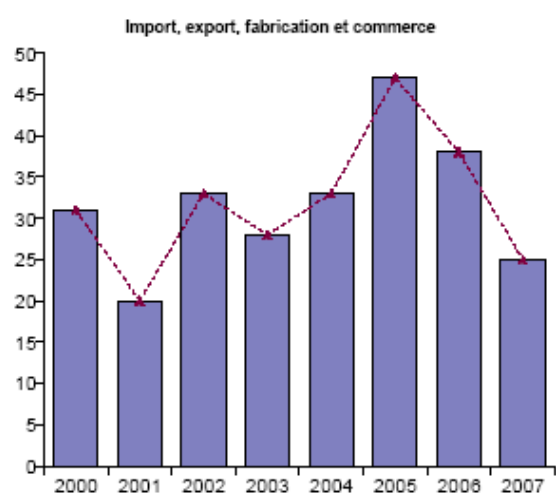
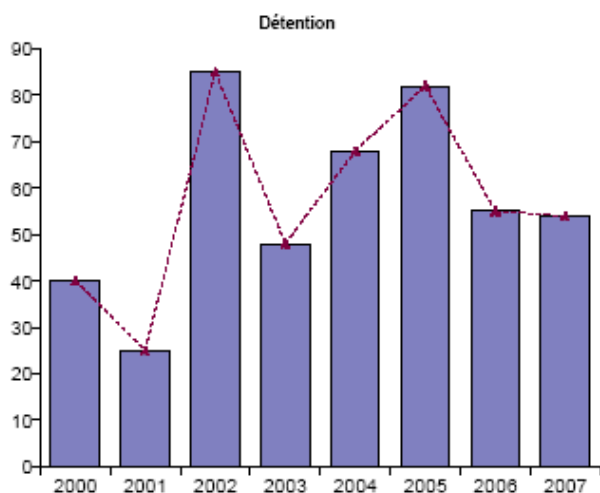
Les chiffres confirment qu'il s'agit d'un phénomène présent sur la zone de police.

Certaines activités et notamment les activités de prévention aident à combattre les autres phénomènes que sont les vols et les incivilités.

De plus, elles permettent d'augmenter la présence des policiers sur le terrain ainsi que leur visibilité.

2. Statistiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Détention	40	25	85	48	68	82	55	54
Usage	56	41	81	43	69	70	44	50
Import., export., fabrication et commerce	31	20	33	28	33	47	38	25
Autres		1	2	2	4	3	1	1
Total	127	87	201	121	174	202	138	130



3. Description du problème

Les jeunes sont de plus en plus sollicités de même que les écoles sont elles aussi de plus en plus confrontées à des problèmes d'apathie et de renoncement aux études en raison de la consommation de produits stupéfiants chez des individus de plus en plus jeunes.

Des dealers se confondent aux étudiants aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Le nombre très important de boums et de réunions de jeunes dans nos villes et villages contribue activement à l'extension de ce phénomène.

L'activité de la zone de police a toujours été importante en la matière.

Elle se déroulait sans trop de concertation avec les autres acteurs de terrain que sont les éducateurs de rue et le REPIT.

Le plan d'action relatif aux incivilités combat entr' autres les comportements délictueux .

4. Groupe Cible

La population

Les dealers

Les consommateurs

5. Partenaires

Les Administrations communales de l'ensemble de la Botte du HAINAUT

Les associations

Le DCA CHARLEROI

Le parquet de CHARLEROI (Magistrat de référence)

La PJF

Les unités de Gendarmerie Françaises voisines.

6. Causes et objectifs

La prévention et le suivi des consommateurs ou consommateurs dealers étant assurés par les associations existantes au sein des communes, la zone de police veut combattre le phénomène drogue

- en détectant les comportements suspects
- en mettant les dealers à la disposition de la justice
- en communiquant aux associations existantes les identités des personnes ayant fait l'objet d'un procès-verbal pour usage de stupéfiants
- en participant aux réunions organisées dans le cadre des stupéfiants (plate-forme)
- en échangeant un maximum d'informations avec les brigades de recherche (BR) de la Gendarmerie Française

Plan de déroulement détaillé et de mesure

Objectif 1

En 2008, favoriser l'échange d'information au sein des différents services de la zone en utilisant au maximum l'outil informatique (ISLP)

Activités

Sensibiliser les membres du personnel à rechercher les informations et à les inscrire dans le module INFORMATION

Responsables

Tous les directeurs et les inspecteurs principaux de proximité

Le commissaire directeur de l'intervention

Mesure

Nombre d'informations en matière de stup inscrites dans le module information

Objectif 2

En 2008, arrêter les dealers et les mettre à la disposition de la justice en procédant à des opérations ciblées avec d'autres zones et la PJF

Activités

Mener les opérations

Responsable

Inpp POLOME - Chef Sv SER

Mesure

Nombre de dealers mis à la disposition de la justice

Nombre d'opérations menées

Objectif 3

En 2008, communiquer aux associations chargées du suivi des consommateurs la liste des personnes ayant fait l'objet d'un PV pour cette infraction

Responsable

Inpp POLOME - Chef Sv SER

Mesure

Liste des consommateurs renseignés aux associations

Objectif 4

En 2007-2008, participer aux réunions organisées par les associations

Responsable

Inpp POLOME - Chef Sv SER

Mesure

Nombre de réunions auxquelles on a participé par rapport au nombre d'invitations

Objectif 5

En 2008, participer aux réunions organisées par le Parquet de CHARLEROI (Magistrat de référence) et les BR françaises

Assurer le suivi des informations avec les ZP voisines et les unités Gd (Fr)

Responsable

Inpp POLOME - Chef Sv SER

Mesure

Nombre de réunions auxquelles on a participé par rapport au nombre d'invitations

LISTE DE DISTRIBUTION²

Monsieur le Ministre de l'Intérieur	Monsieur le Bourgmestre de SIVRY-RANCE
Monsieur le Ministre de la Justice	Monsieur le Directeur Coordonnateur de la Police Fédérale de CHARLEROI
Monsieur le Procureur du Roi de CHARLEROI	Monsieur le Directeur de la Police Judiciaire Fédérale de CHARLEROI
Monsieur le Bourgmestre de BEAUMONT – Président du Collège de police	Monsieur le Directeur de CGL
Monsieur le Bourgmestre de CHIMAY	Mesdames et Messieurs les Conseillers de police
Monsieur le Bourgmestre de FROIDCHAPELLE	Messieurs les Officiers et Chefs de service de la Zone de Police Botte du Hainaut
Monsieur le Bourgmestre de MOMIGNIES	

² Il s'agit de la liste de tous les destinataires du présent document.

ANNEXES ³ - ⁴



³ Les annexes sont constituées des tous les documents détaillés qui fournissent des explications sur les choix opérés, sur l'organisation du corps de police, sur la politique financière, A titre d'exemple voici ce qu'on peut y trouver : une bibliographie, une liste des abréviations, un glossaire, un organigramme détaillé, le plan local de sécurité intégrale ou la note de politique communale, les choix de politique policière à moyen terme, les documents préparatoires (résultats du scanning, analyse Swot, positionnement, modèle ou matrice d'argumentation détaillée, ...).

⁴ Afin de ne pas augmenter exagérément le volume « papier » de ce PZS, seules les matrices de choix sont effectivement jointes en annexe. Toutes les autres références sont consultables via le CDROM fourni en cliquant sur les liens hypertexte intégrés (Control + clic)

LEXIQUE

PNS	Plan National de Sécurité
VQH	vol qualifié habitations
TEH	trafic des êtres humains
BJ	bureau judiciaire
GRH	gestion ressources humaines
TPA	traitement policier autonome
SRI	service régional incendie
EPO	enquête policière d'office
PJF	police judiciaire fédérale
BK	borne kilométrique
WPR	police de la route
IDEF	institut des droits de l'enfant et de la famille
BIPASS	bureau d'information, de prévention, d'accueil et d'accompagnement social pour Toxicomane
CCOM	centre de communications

SOURCES CONSULTÉES

- Plan National de Sécurité
- Note cadre rédigée par le Ministre de l'Intérieur & le Ministre de la Justice
- Vade-Mecum du Plan de Sécurité
- Le Moniteur de sécurité
- Manuel du cycle de politique policière au niveau local
- Manuel de rédaction plan zonal de sécurité
- Documents et synthèses des sources fédérales réalisés par le Directeur Coordonnateur (Analyse Stratégique)
- Analyses statistiques de Stéphanie DETANDT - Analyse Stratégique Arrondissement Judiciaire de CHARLEROI
- Les plans zonaux des zones de police TRIEUX, 3 Vallées et SAMSON

NUMERO	OBJET	LIEN HYPERTEXE(ctrl + clic souris)
Annexe 1	Descriptif de l'entité de BEAUMONT	annexe BEAUMONT 2008.doc
Annexe 2	Descriptif de l'entité de CHIMAY	annexe CHIMAY 2008.doc
Annexe 3	Descriptif de l'entité de FROIDCHAPELLE	annexe FROIDCHAPELLE 2008.doc
Annexe 4	Descriptif de l'entité de MOMIGNIES	ann MOMIGNIES 2008.doc
Annexe 5	Descriptif de l'entité de SIVRY-RANCE	annexe SIVRY RANCE 2008.doc
Annexe 6	Criminalité de la ZP de 2004 à 2007	criminalité enregistrée commise au niveau de la ZP.xls
Annexe 7	Baromètre de la criminalité 2004-2008	FR BAROMETRECRIM - ZP BOTTE DU HAINAUT.pdf
Annexe 8	Evolution des vols qualifiés dans l'Arrondissement de CHARLEROI 2002/2007	Rapport Arrondissement.doc
Annexe 9	Les VQH dans l'arrondissement de 2004 à sept 2007 - source : CIA - DIRJU	ANNEES 2004 à 2007 CIA-VQH.doc
Annexe 10	Statistiques policières de criminalité Botte du Ht 2000 à 2007 - source : Pol Fed CGOP	rapports 2000 2007 zp 5334.pdf
Annexe 11	Matrices de choix des priorités	TABLEAU ARGUMENTATION PRIORITES OPS PZS BOTHA.xls
Annexe 12	Aperçu annuel des accidents de circulation 2007 - source FPF/CGOP/B	rapport annuel - zp botte du hainaut (sivry-rance).pdf
Annexe 13	Les accidents de circulation avec lésions corporelles constatés sur la zp 5334 Botte du Hainaut du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006 - Analyse Stéphanie DETANDT - CIA CHARLEROI	analyse accidents 2005 2006 stéphanie DETANDT\Rapport_ZP5334.doc
Annexe 14	Détail des interventions - Chiffres BJ de la zone de police Botte du Hainaut	Chiffres interventions ZP BOTHA\Etude des interventions 2004 complet.DOC Chiffres interventions ZP BOTHA\Etude des interventions 2005.DOC Chiffres interventions ZP BOTHA\Etude des interventions 2006.DOC Chiffres interventions ZP BOTHA\Etude des interventions 2007 OK.doc
Annexe 15	Détail de l'activité « roulage 2007 » - Chiffres BJ de la zone de police Botha	Statistiques roulage 2007\Statistiques ERRATA 2007.doc
Annexe 16	Sondage - Analyse du « stress » et suivi	Rapport Stressteam(2).pdf suivi stressteam.doc